

CD/PV.110
26 février 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT DIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 26 février 1981, à 10 h 30

Président : H. F. de la Gorce (France)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. NATI M. M. DJABALLAH
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. H. MULLER
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. I. SOTIROV M. R. DEYANOV Mlle V. LOTIZOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. C. VACHON
<u>Chine</u> :	M. YU Peiven M. LIANG Yufan Mme WANG Zhiyun
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROWDOSKY JACKETWICH
<u>Egypte</u> :	M. E.A. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERLEE H. L. FLEISCHER Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. HISKEL M. H. WILSON M. S. FITZGERALD M. F. De SIMONE
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la Gorce M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOIIVES
II. C. GYORFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN
M. S. SINGH

Indonésie : M. Z. SOEPRAPTO
M. HARYONATARAH
M. F. QASTII
M. KARYONO

Iran : M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. II. TAKAHASHI
M. R. ISHII
II. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. M.A. CACERES

Mongolie : M. S.H. LKHASHID
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRALI
M. T. ALTAF

Pays-Bas : II. H. WAGENMAKERS

Pérou :

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. CIOLOWICZ
II. T. STROJWAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER H. H. THIELICKE H. H. KAULFUSS H. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	H. T. MALITA M. T. NELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.H. SUTTERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.H.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD H. S. STRÖMBÄCK H. J. LUNDIN M. B. EKHOLI
<u>Tchécoslovaquie</u> :	H. P. LUKES M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. MAUMOV M. L.S. KOCHKOV M. V.H. GANJA M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT H. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. H. VRIHUNEC H. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	H. LONGO B. NDAGA
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	H. V. BERASATEGUI

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la session de 1981 du Comité du désarmement a pris un assez bon départ et surtout, à première vue, elle l'a fait avec un esprit de sérieux. Vous y avez apporté, Monsieur l'Ambassadeur, une contribution certaine en qualité de Président du Comité du désarmement pour le mois de février. En saluant sincèrement en vous le distingué représentant de la France avec laquelle la Mongolie entretient des relations amicales, nous partageons votre préoccupation de voir commencer dans cet organisme des négociations sérieuses sur le fond des questions inscrites à son ordre du jour.

Permettez-moi d'exprimer la grande reconnaissance de la délégation mongole au distingué représentant de l'Ethiopie, M. l'Ambassadeur T. Tereffe, sous la direction duquel le Comité a achevé avec succès sa session de l'année dernière.

Profitant de cette occasion, la délégation mongole voudrait souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants de plusieurs pays et de les assurer qu'elle est prête à collaborer avec eux pour résoudre nos problèmes communs.

La République populaire mongole a toujours associé et continue d'associer de grands espoirs à l'activité du Comité du désarmement. En cela, elle part de l'idée que les questions d'une importance vitale qui préoccupent toute l'humanité doivent trouver une réponse urgente dans ce forum, qui est un organisme multilatéral unique en son genre de négociation sur le désarmement. Consciente de sa responsabilité de contribuer à obtenir des résultats tangibles pour faire cesser la course aux armements et adopter des mesures efficaces dans le domaine du désarmement, la délégation mongole s'emploie de nouveau à poursuivre ses efforts dans le cadre de cet important organisme.

Ainsi que de nombreux orateurs l'ont fait remarquer à juste titre pendant le débat général, la présente session du Comité est investie d'une responsabilité particulière. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue en 1982, impose à tous les Etats, en particulier aux membres du Comité, la responsabilité de trouver aux problèmes prioritaires des solutions de nature à nous faire progresser vers la maîtrise de la course aux armements.

En même temps, nous nous demandons si le Comité du désarmement pourra se présenter devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, avec des ententes et des accords concrets dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement, ou s'il sera obligé de constater l'absence de progrès réels dans l'examen de son ordre du jour.

A notre avis, c'est l'existence de solutions positives sur le fond des problèmes qui doit servir de critère pour évaluer l'efficacité de cet organisme de négociation multilatérale sur les problèmes du désarmement et sa capacité d'obtenir des résultats. Le Comité ne doit pas se contenter de mesures de caractère procédural ou organisationnel. Les Etats membres du Comité qui ne sont pas encore prêts à manifester leur désir de se joindre aux efforts communs doivent prendre conscience de l'étendue de leur responsabilité, et faire preuve d'un maximum de volonté politique et d'esprit de décision pour mener des négociations constructives afin d'apporter une contribution positive à la réalisation de mesures pratiques dans le domaine du désarmement.

Avec les délégations d'autres pays socialistes, la délégation mongole est prête à déployer tous ses efforts pour continuer à apporter sa contribution à cette fin, dans la mesure de ses moyens.

(M. Erdembileg, Mongolie)

De l'avis de la délégation mongole, une particularité importante de la session de 1981 du Comité est le fait qu'elle coïncide avec des événements importants dans l'histoire de la Mongolie moderne. En juillet de cette année, nous célébrerons le 60^{ème} anniversaire de l'instauration du pouvoir populaire en Mongolie. Dans la troisième décennie du mois de mai se réunira le dix-huitième congrès du parti populaire révolutionnaire mongol qui, de même que les congrès d'autres partis communistes et ouvriers des pays socialistes, déterminera les objectifs dans le domaine de la politique extérieure et intérieure, visant à renforcer les positions du socialisme, à préserver la paix internationale et la détente, à développer la coopération pacifique entre les Etats, à faire cesser la course aux armements et à réaliser le désarmement.

L'Union soviétique et d'autres pays socialistes, chez lesquels l'orientation principale des activités de politique extérieure consiste à oeuvrer systématiquement et vigoureusement en faveur de mesures efficaces pour matérialiser la détente et parvenir à un désarmement authentique, ont présenté et continuent de présenter des propositions constructives et innovatrices.

Tout le monde sait déjà qu'au cours du vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique qui se tient actuellement, le camarade L.I. Brejnev a présenté toute une série de nouvelles et importantes propositions, qui représentent une nouvelle évolution créatrice et un approfondissement des idées fondamentales énoncées dans le bien connu Programme de paix que l'Union soviétique réalise avec succès conjointement avec d'autres pays frères de la communauté socialiste. Les nouvelles initiatives soviétiques visent à réduire la tension internationale qui est apparue aujourd'hui, à écarter le danger de guerre, à renforcer la paix générale et la sécurité des peuples.

Les mesures proposées par l'Union soviétique pour renforcer la confiance entre les Etats du continent européen, entre les pays intéressés de l'Extrême-Orient et dans d'autres régions du monde, ont un caractère exceptionnel d'importance et d'actualité. Elles ont pour but de créer des conditions favorables pour faire progresser la cause du désarmement.

L'attachement et l'esprit de suite dont l'Union soviétique fait preuve à l'égard de la limitation et de la réduction des armements stratégiques se manifestent clairement dans ses nouvelles propositions relatives à la limitation du déploiement de nouveaux sous-marins, à l'interdiction de fabriquer de nouveaux missiles balistiques pour ces sous-marins et de moderniser les anciens.

Nous sommes également convaincus que la proposition soviétique de déclarer, entre les pays de l'OTAN et l'Union soviétique, un moratoire sur le déploiement en Europe de nouveaux missiles nucléaires de moyenne portée est à la fois importante et actuelle. La mise en oeuvre de cette proposition serait l'une des mesures concrètes qui servirait à maîtriser la course aux armements nucléaires et à matérialiser la détente militaire en Europe.

En se référant à la liste, qui est loin d'être complète, des nouvelles propositions constructives de l'Union soviétique, la délégation mongole voudrait souligner l'importance et l'urgence d'une mise en oeuvre de ces propositions et de nombreuses autres propositions des pays socialistes, ce qui répondrait pleinement aux intérêts durables de tous les peuples.

Pendant le débat général dans notre Comité, il y a eu, dans les déclarations de certaines délégations, des tentatives de lier les causes de l'aggravation de la

(M. Erdembileg, Mongolie)

situation internationale actuelle à la question afghane et à d'autres questions, comme cela avait déjà été le cas à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres forums d'organisations internationales.

Nous sommes convaincus que la cause primordiale de la détérioration de la situation internationale se trouve avant tout dans la tentative de certains milieux de l'OTAN de perturber l'équilibre militaire stratégique existant au profit de leur politique d'"à partir d'une position de force", de chercher à obtenir une supériorité militaire en déclenchant un nouveau tour dans la périlleuse spirale de la course aux armements, en intensifiant les préparatifs militaires dans l'océan Indien, le golfe Persique et dans d'autres régions du monde, en accroissant brutalement les dépenses d'armement, en implantant des missiles nucléaires de moyenne portée qualitativement nouveaux sur le territoire de plusieurs pays d'Europe occidentale.

Les adversaires de la paix et de la détente internationale n'hésitent pas à évoquer des plans extrêmement dangereux concernant la "possibilité" et l'"admissibilité" de mener une guerre nucléaire "limitée", la reprise de la fabrication de l'arme à neutrons et son déploiement en Europe occidentale.

La communauté mondiale est profondément préoccupée par les activités de certains milieux occidentaux, tendant à créer des obstacles à l'entrée en vigueur du nouveau traité soviéto-américain sur la limitation des armements stratégiques offensifs. Par la faute de ces mêmes milieux, on constate une stagnation dans un certain nombre de négociations bilatérales et multilatérales.

En présence de la complexité de la situation internationale actuelle, qui a fait apparaître certaines difficultés dans les négociations sur le désarmement, la délégation mongole part du principe qu'il est indispensable de déployer un maximum d'efforts pour donner aux négociations sérieuses dans le domaine du désarmement un caractère encore plus marqué de continuité, de faire en sorte qu'elles soient constructives et qu'elles aboutissent à des résultats. Nous estimons que le Comité du désarmement doit jouer un rôle particulier et, en gardant à l'esprit cet objectif important, qu'il doit aborder sans délai, d'une manière sérieuse et concrète, l'examen des questions qui figurent à son ordre du jour.

Pour mener des négociations sérieuses, il faut absolument que tous les participants fassent preuve de volonté politique et d'esprit de décision. La position de la délégation mongole à ce sujet est clairement et pleinement reflétée dans le document CD/141, qu'elle a présenté à la session actuelle du Comité du désarmement conjointement avec les délégations du groupe des pays socialistes.

Nous voudrions faire observer que, cette année, le Comité a réussi à prendre en un temps relativement court des décisions sur un certain nombre de problèmes d'organisation complexes, en dépit de tentatives manifestes de la part de quelques délégations d'imposer des discussions stériles sur des questions sans rapport direct avec l'ordre du jour.

Le problème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire est examiné en tant que problème urgent qui mérite de retenir une attention prioritaire dans les travaux de notre Comité. En l'occurrence, la délégation mongole continue d'estimer que la proposition des pays socialistes sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète (CD/4), présentée au Comité en février 1979, constitue une bonne base pour mener des négociations multilatérales.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Les auteurs de cette proposition sont intervenus maintes fois pour expliquer leur position en réponse au désir exprimé par certains membres du Comité d'obtenir quelques précisions. Evidemment, les délégations des pays socialistes se sont déclarées prêtes, à leur tour, à entendre des observations concrètes de la part de leurs vis-à-vis dans les négociations. Il nous paraît indispensable de faire en sorte que les travaux du Comité passent du stade d'une discussion un peu trop prolongée de caractère général à celui d'un examen détaillé du fond des problèmes. Conformément à son programme de travail, le Comité a abordé l'examen des questions liées au désarmement nucléaire. Cependant, en l'état actuel de nos travaux, nous ne voyons aucun progrès substantiel dans cette direction.

A ce sujet, nous sommes obligés de constater avec regret au stade actuel des travaux du Comité, une absence de consensus au sujet de la prise d'une décision de créer des groupes de travail spéciaux pour l'examen des points 1 et 2 de l'ordre du jour de la présente session du Comité.

Eu égard aux importantes recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier aux résolutions 35/152 B et 35/152 C qu'elle a adoptées à sa trente-cinquième session, la délégation mongole appuie pleinement l'idée d'entamer de véritables négociations sur le désarmement nucléaire. Nous continuons de préconiser la création d'un groupe de travail spécial sur ce problème pour mettre en oeuvre les dispositions du paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. A notre avis, la participation de toutes les puissances nucléaires à ces négociations revêt une importance exceptionnelle. A ce sujet, nous voudrions de nouveau exprimer notre désaccord avec le point de vue selon lequel les problèmes de désarmement nucléaire ne devraient faire l'objet de négociations qu'entre les puissances nucléaires, que les Etats dominants dans ce secteur des armements devraient être les premiers à commencer de réduire leurs arsenaux nucléaires alors que les autres occuperaient des positions d'attente. Il est douteux qu'une telle approche au problème du désarmement nucléaire puisse servir de base réaliste pour trouver une solution mutuellement acceptable à ce problème fort complexe, étant donné qu'elle est en opposition radicale avec l'esprit et le principe d'une sécurité identique et égale pour tous.

Au stade actuel, nous considérons également comme important que le Comité examine la question de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Le Groupe des pays socialistes a proposé d'inclure un point approprié dans l'ordre du jour de la session actuelle, conformément à la résolution 35/156 C de l'Assemblée générale des Nations Unies, et d'examiner la question de la création d'un groupe de travail spécial. En l'occurrence nous nous sommes inspirés du fait que le Comité du désarmement est appelé à élaborer des mesures efficaces pour prévenir toute nouvelle dissémination des armes nucléaires et pour renforcer le régime de la non-prolifération.

On sait qu'à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle recommande au Comité du désarmement de poursuivre activement des négociations en vue de parvenir à un accord et de conclure des arrangements internationaux efficaces pour donner des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires. La délégation mongole a exposé sa position sur cette question pendant la session de l'année dernière. Nous sommes en faveur de la conclusion d'une convention multilatérale dont l'objectif serait de mettre à la disposition des Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Nous pensons que des

(M. Erdembileg, Mongolie)

déclarations individuelles des Etats nucléaires sur le non-recours aux armes nucléaires ne constituent pas un moyen suffisamment efficace et d'une fiabilité maximale; elles pourraient représenter une mesure intérimaire. Compte tenu des propositions exprimées quant à la nécessité de prendre des mesures intérimaires, nous appuyons l'idée de concrétiser les ententes pertinentes sous la forme d'une résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. La délégation mongole a l'intention de prendre la parole sur cette question à un stade ultérieur de nos travaux.

La République populaire mongole n'est pas moins intéressée que d'autres pays à résoudre sans tarder le problème de l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. La poursuite des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère par la Chine, à proximité directe des frontières méridionales de la Mongolie, ne cesse de provoquer une préoccupation et une indignation profondes chez le peuple mongol et chez les autres peuples épris de paix. Nous exigeons fermement de la République populaire de Chine qu'elle mette immédiatement fin aux essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, qu'elle respecte les normes de droit international actuellement en vigueur et qu'elle se joigne d'une manière constructive aux efforts multilatéraux déployés pour aboutir à une interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

A notre avis, d'une manière générale, la non-participation des Etats, particulièrement des Etats nucléaires, aux négociations sur les problèmes du désarmement nucléaire pour justifier leur attitude négative à l'égard de tel ou tel instrument international dans le domaine du désarmement, ne leur donne pas le droit d'agir impunément pour obtenir un avantage unilatéral ou en tirer un profit individuel. A notre avis, il est difficile et peut-être même impossible d'aboutir à un accord international efficace d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires si une ou deux puissances nucléaires s'efforcent obstinément de présenter une position d'outsider.

Dans l'intérêt de la cause, il faut que tous les Etats dotés d'armes nucléaires renoncent pendant un certain temps aux explosions nucléaires et qu'ils fassent à ce sujet des déclarations appropriées, ainsi que l'a proposé la délégation soviétique à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le moratoire proposé, dont le cadre temporel devrait être convenu dès le début, devrait s'appliquer à tous les Etats dotés d'armes nucléaires, sans exception aucune.

La délégation mongole considère indispensable que le Comité du désarmement, tenant compte de la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies, déploie les efforts nécessaires pour créer un groupe de travail spécial chargé d'examiner sous tous ses aspects la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et de l'élaboration d'un accord approprié avec la participation de toutes les puissances nucléaires. Il nous semble que l'examen de cette question dans le cadre du Comité, loin de compliquer le processus des négociations trilatérales menées entre l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, devrait de maintes façons le favoriser et contribuer à son heureux aboutissement.

Le Comité du désarmement est l'organe de négociation le plus approprié où il est possible, non seulement de constater de nouveaux progrès dans les efforts trilatéraux dans le domaine considéré, mais aussi de démontrer qu'il est capable d'adopter une décision mutuellement acceptable pour toutes les parties, avec la participation des deux autres puissances nucléaires qui, pour tels ou tels motifs, ne manifestent pas jusqu'ici le désir de participer aux négociations précitées auxquelles procèdent des Etats nucléaires.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Si le Comité du désarmement, dans sa composition actuelle, arrive à un consensus sur l'élaboration d'un accord international relatif à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, il ne fait aucun doute que ce consensus sera non seulement un événement d'importance historique, dans le sens que le projet d'un premier acte international aura été adopté dans cet organe avec la participation de toutes les puissances nucléaires et d'autres Etats non nucléaires, mais qu'il servira aussi à créer des conditions favorables pour obtenir des décisions positives sur d'autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour du Comité, en particulier celles qui ont trait à la limitation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

La délégation mongole accorde une importance considérable à l'examen constructif de la question de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Les pays socialistes ont déjà présenté une proposition tendant à créer un groupe spécial d'experts sur ce problème et se sont déclarés prêts à examiner la question de son mandat.

Pour ce qui est de l'un des nouveaux types d'armes de destruction massive - les armes radiologiques - nous estimons qu'il existe à l'heure actuelle des conditions favorables à un travail pratique sur l'élaboration concertée définitive d'un projet de convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques. A notre avis, le Comité pourrait orienter les activités du groupe spécial des armes radiologiques de façon qu'il mène son travail à bonne fin avant la terminaison de la session actuelle.

Nous voudrions rappeler à ce sujet qu'en mars 1978 les pays socialistes ont soumis une proposition sur l'interdiction des armes à neutrons. Comme je l'ai déjà fait observer, la proposition de conclure une convention appropriée présente un caractère fort actuel à la lumière des nouvelles tentatives de relancer les plans de fabrication et de déploiement de ces armes meurtrières dans un certain nombre d'Etats d'Europe occidentale.

En évaluant la situation actuelle dans le groupe de travail spécial sur l'interdiction des armes chimiques, nous partageons l'opinion selon laquelle on y constate un certain progrès. Au stade actuel, la tâche principale consiste à concentrer l'attention sur les dispositions qui ont fait l'objet d'une concordance générale d'opinions et à se rapprocher ainsi progressivement de la concertation pratique des diverses formulations relatives au projet de la future convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur la destruction des stocks de ces armes.

Lors de l'examen de la question de l'élaboration d'un programme global de désarmement, la délégation mongole espère qu'il sera tenu compte de l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-cinquième session pour demander que ce programme soit élaboré en temps utile pour qu'il puisse être examiné à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

La délégation mongole est prête à continuer de collaborer activement avec les délégations d'autres pays dans l'intérêt d'une solution constructive des problèmes urgents dont le Comité est saisi.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de Mongolie de son intervention et des paroles aimables qu'il a bien voulu avoir pour la présidence.

II. HERDLER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, la délégation de la République démocratique allemande se félicite de voir que l'écrasante majorité des Etats membres du Comité du désarmement attache la plus haute importance à la question prioritaire des négociations sur le désarmement, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Les peuples du monde attendent à juste titre du Comité qu'il prenne d'urgence des décisions permettant de traduire dans des accords concrets les dispositions concernant le désarmement nucléaire qui figurent dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Comme on le sait, c'est là un objectif dont l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu compte dans d'importantes résolutions adoptées à sa trente-cinquième session.

La nécessité de prendre d'urgence des mesures concrètes s'impose d'autant plus que certains milieux ont récemment relancé la course aux armements nucléaires, en prévoyant la mise au point de nouvelles armes "invulnérables" et précises. Les dépenses consacrées à de nouveaux systèmes d'armes nucléaires s'accroissent démesurément, ce qui fait que le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire augmente progressivement. La déclaration de la Commission dite Commission Palme (CD/143) dont a parlé il y a quelques jours le distingué représentant du Mexique, M. l'Ambassadeur Garcia Robles, expose de manière convaincante les graves conséquences de l'intensification de la course aux armements nucléaires et mérite par conséquent de retenir notre attention.

La République démocratique allemande, située au centre de l'Europe sur la ligne de démarcation entre les deux plus puissantes alliances militaires, travaille très activement à la sauvegarde de la paix en Europe. C'est avec une attention particulière que nous suivons l'évolution de la situation dans cette partie du monde. L'application de la décision de l'OTAN de fabriquer et de mettre en place des missiles nucléaires de moyenne portée en Europe occidentale augmenterait beaucoup le danger d'une guerre nucléaire sur le continent européen. C'est avec une grande inquiétude que l'on a appris récemment que la plus forte concentration mondiale d'armes nucléaires existerait déjà sur le territoire du voisin occidental de la République démocratique allemande. Ce danger mortel deviendrait encore plus grave si la décision précitée de l'OTAN était appliquée. Pareille concentration d'armes nucléaires représente évidemment une grave menace pour tous les pays de la région, y compris la République démocratique allemande. Mon pays ne saurait y rester indifférent. Cette menace est de plus en plus largement reconnue en Europe, et pas seulement en Europe.

Nous nous inquiétons aussi des appels lancés par certains milieux des Etats-Unis d'Amérique pour que soit déclaré caduc un accord aussi important que le Traité américano-soviétique de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles anti-missiles, ou pour qu'il soit tourné par la mise au point de nouvelles armes. Je suis convaincu que nous tous ici présents, nous sommes conscients du rôle important que joue ce traité pour le maintien de la stabilité stratégique.

Devant ces signes alarmants, nous nous félicitons particulièrement que l'un des Etats dotés d'armes nucléaires, l'Union soviétique, ait de nouveau marqué au début de cette semaine sa volonté de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir au désarmement nucléaire. La République démocratique allemande accueille avec satisfaction et appuie la déclaration qu'a faite, au 26ème Congrès du PCUS, M. L.J. Dreznev, Secrétaire général du Comité central du PCUS et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, selon laquelle l'Union soviétique entend poursuivre la politique de détente. Cette manifestation de bonne volonté a été corroborée par des nouvelles propositions concrètes portant notamment sur la cessation

(M. Herder, République démocratique allemande)

de la course aux armements nucléaires. Je pense en particulier aux propositions portant sur la poursuite des négociations avec les Etats-Unis sur la limitation et la réduction des armements stratégiques, sur la limitation du déploiement de nouveaux sous-marins et des systèmes de missiles correspondants, et sur un moratoire sur le déploiement d'armes nucléaires en Europe.

Nous partageons entièrement l'avis, exprimé à plusieurs reprises, selon lequel le Comité du désarmement peut et doit prendre une part plus active dans les efforts visant au désarmement nucléaire. Dans les conditions actuelles, un échange général de vues sur les raisons qui militent pour ou contre un débat sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire ne suffit plus. Cette question doit être abordée avec le sérieux qu'elle mérite. Les objectifs à viser sont clairs, ils sont énoncés au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Dans les documents de travail CD/4, CD/36/Rev.1, CD/109 et CD/116, le Groupe des Etats socialistes et le Groupe des 21 ont présenté des propositions concrètes sur l'organisation et la substance des négociations en question. Malheureusement, nous attendons encore de la part du Groupe occidental et d'un Etat doté d'armes nucléaires une réponse précise sur les points soulevés dans ces documents.

Nous continuons de penser que le moyen le plus approprié de progresser dans ce domaine serait de **créer** aussitôt que possible un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Les résolutions 35/152 B et C, ainsi que les documents susmentionnés fournissent les principales directives à suivre pour élaborer le mandat du groupe de travail spécial. Celui-ci devrait avoir pour objectif d'entamer de véritables négociations avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Cet objectif pourrait être atteint en plusieurs étapes. Dans une première étape, les Etats intéressés se consulteraient pour harmoniser leurs points de vue sur la manière de traiter les problèmes d'organisation et d'élaborer le mandat du groupe de travail spécial. Ce mandat pourrait porter sur les questions suivantes :

- manière d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire;
- clarification des étapes du désarmement nucléaire;
- détermination des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires et du rôle des Etats non dotés de ces armes.

Dans le cadre de ce mandat, le Groupe de travail spécial s'efforcera d'aboutir à un accord ayant trait aux principes fondamentaux des négociations sur le désarmement nucléaire, à la relation entre désarmement classique et désarmement nucléaire et aux questions concernant le **renforcement** des garanties politiques et juridiques pour la sécurité des Etats.

Au cours des débats qui ont eu lieu jusqu'ici, il a été question de mettre un terme à la production de matières fissiles à des fins d'armement. Il s'agit là d'un problème qu'il ne faut pas sous-estimer. Mais il ne peut être dissocié de l'ensemble des questions concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Une mesure de ce genre ne mettrait pas fin à la course aux armements du point de vue qualitatif. De nouvelles armes nucléaires pourraient être fabriquées même avec les stocks actuels de matières fissiles.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Le groupe de travail spécial qui sera créé devrait donc étudier la question dans le cadre des dispositions du paragraphe 50 du Document final. Nous exprimons l'espoir que les Etats qui préconisent la cessation de la production de matières fissiles à des fins d'armement pourront accepter cette approche plus générale.

Conformément à la résolution 35/156 C adoptée à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité du désarmement a décidé d'examiner la question de la non-implantation d'armes nucléaires sous le point de son ordre du jour relatif au désarmement nucléaire.

La conclusion d'un accord à ce sujet permettrait, selon nous, de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et faciliterait l'acceptation de garanties de sécurité efficaces pour les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Pour être satisfaisant, cet accord devrait prévoir l'engagement, de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, de ne pas déployer des armes de ce genre sur le territoire des pays où il n'y en a pas actuellement, que ces pays soient ou non alliés à l'un ou l'autre des Etats dotés d'armes nucléaires. Les principaux éléments d'un accord de ce genre pourraient être définis au cours de la phase initiale de nos travaux dans ce domaine. Nous sommes en faveur de la création d'un groupe de travail spécial pour l'étude de cette question.

En terminant, je voudrais souligner que ma délégation est prête à prendre une part active à l'élaboration d'arrangements concrets pour l'exécution des tâches qui nous sont assignées, en matière de désarmement nucléaire, dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Tout progrès dans ce sens, si limité fût-il, serait une utile contribution à la préparation de la deuxième session extraordinaire sur le désarmement.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je désire aujourd'hui revenir sur la question du désarmement nucléaire, que nous examinons actuellement sous le point 2 de notre ordre du jour. Le distingué représentant de l'Inde, dans son intervention intéressante et réfléchie du 3 février, a dit qu'"il est du devoir des Etats dotés d'armes nucléaires" d'expliquer leur attitude à l'égard de la défense nucléaire et du désarmement nucléaire. Selon ses propres termes, nous devrions expliquer "les illogismes et les contradictions" de nos politiques. Je pense donc qu'une réponse à ces observations s'impose, d'autant plus que les politiques suivies par mon Gouvernement ne sont certainement ni illogiques ni contradictoires. Je me rappelle aussi que, précédemment dans cette même semaine, au cours de notre réunion officieuse consacrée à la possibilité de créer d'autres groupes de travail, plusieurs délégations, dont celle de l'Inde qui a de nouveau joué alors un rôle de premier plan, ont demandé au Comité du désarmement d'examiner de façon plus détaillée certains aspects de la politique nucléaire tels que les notions de dissuasion, de parité nucléaire et d'équilibre des forces.

Je vais commencer par faire justice d'un prétendu illogisme. Dans le discours auquel je viens de faire allusion, le représentant de l'Inde a donné à entendre qu'il y a contradiction entre les politiques d'armement des puissances nucléaires et leur politique déclarée de désarmement nucléaire. Pourtant, comme le lui montre la politique de son propre pays, la défense et le désarmement ne sont pas en eux-mêmes des objectifs incompatibles. Tel est exactement l'avis du Gouvernement britannique qui s'est à maintes reprises attaché à rechercher des mesures de désarmement nucléaire dans le cadre d'un processus de désarmement général. Mais mon Gouvernement a toujours

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

pris soin d'ajouter que le désarmement nucléaire ne serait en soi ni réalisable ni souhaitable. Nous pensons qu'il pourrait au contraire en résulter une grave déstabilisation militaire, et par conséquent politique. Selon nous, l'un des principes fondamentaux des négociations sur le désarmement est que leurs résultats ne doivent compromettre la sécurité d'aucune des parties. Ce principe est reconnu au paragraphe 22 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, où il est dit :

"Parallèlement à des négociations sur des mesures de désarmement nucléaire, il faudrait procéder à des négociations sur la réduction équilibrée des forces armées et des armements classiques reposant sur le principe de la non-diminution de la sécurité des parties en vue de promouvoir ou de renforcer la stabilité à un niveau de forces moins élevé, compte tenu de la nécessité pour tous les Etats de sauvegarder leur sécurité."

La place qu'occupent les armes nucléaires dans les débats sur le désarmement tend à détourner l'attention du grave déséquilibre des forces classiques en Europe, ce qui est le principal obstacle aux substantielles réductions que pourrait apporter l'Occident aux armements classiques et nucléaires.

Je ne sais s'il convient de transformer le Comité en forum pour des débats sur les théories stratégiques, mais puisque mon collègue indien a formulé un certain nombre d'observations au sujet de la stratégie de la dissuasion, je crois bon, en tant que représentant d'un pays qui pratique la dissuasion nucléaire, d'expliquer la notion de base qui inspire notre politique. Tout d'abord, permettez-moi de ramener cette question théorique à des termes très simples. Si je crains que l'on ne pénètre par effraction dans ma maison, j'installe un système d'alarme contre les voleurs, je me procure un chien de garde et j'en donne avis par un écriteau posé sur le portail d'entrée. Je ne désire pas blesser un intrus éventuel; mais j'espère que, grâce à ces précautions, il réfléchira et me laissera tranquille. Autrement dit, j'essaie de le dissuader. Le principe stratégique, c'est exactement cela, et je dirai même que c'est sur lui que de nombreux Etats fondent leur défense. Chaque pays doit examiner à quelle menace extérieure il doit faire face et de quels moyens de défense il doit disposer pour empêcher cette menace de se transformer en agression ouverte. Nous nous efforçons tous de réaliser le même objectif : prévenir la guerre.

Permettez-moi maintenant d'examiner plus particulièrement la situation en Europe. L'alliance de l'OTAN doit faire face à une situation dans laquelle un potentiel grandissant d'armements classiques et nucléaires se trouve déployé contre elle. La base de notre alliance est l'engagement que nous avons pris de nous défendre les uns les autres en cas d'attaque. Nous ne menaçons personne d'agression. Mais nous percevons une menace contre notre sécurité, qui découle de forces classiques et nucléaires, et les forces classiques qui nous menacent sont très supérieures à celles que nous déployons nous-mêmes actuellement. Rejetant l'idée d'être acculés par le chantage à choisir entre la destruction par la guerre et l'abandon de notre liberté, nous nous efforçons de trouver le moyen de ne pas être attaqués. Pour cela, nous devons montrer clairement à tout adversaire éventuel envisageant une agression contre nous qu'il aurait plus à en souffrir qu'à y gagner.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Comme je l'ai dit la semaine dernière, mon gouvernement, de même que tous les autres gouvernements, a une horreur profonde des conséquences épouvantables qui découleraient de toute guerre nucléaire. Nous sommes absolument convaincus qu'il ne pourrait y avoir de vainqueurs dans pareille guerre. Notre objectif est de faire en sorte qu'elle ne se produise jamais. Nous devons donc posséder les moyens de démontrer à un agresseur potentiel que, quel que soit le niveau auquel il nous attaquerait, nous pourrions nous défendre de la façon la plus appropriée, classique ou nucléaire.

Nul ne doit craindre que nous, en Occident, nous prenions de gaieté et de cœur la moindre initiative pour déclencher une guerre, classique ou nucléaire. Nul ne doit craindre que nous utilisions nos armes nucléaires pour imposer nos objectifs politiques à un autre pays. Nous ne nous laissons pas abuser non plus par l'idée qu'une guerre nucléaire limitée pourrait nous être profitable d'une manière ou d'une autre. Comment pourrions-nous le croire alors que cesont nos propres foyers qui seraient dévastés ? Nous n'avons pas besoin qu'on nous convainque à cet égard. Notre objectif, et celui de nos alliés, consiste simplement à prévenir toute violence qui pourrait s'exercer contre nous. Mon gouvernement pense que, devant cette menace particulière, classique et nucléaire, à notre sécurité, le meilleur moyen d'y parer, le meilleur moyen de préserver la paix, c'est d'adopter une stratégie de la dissuasion, classique et nucléaire.

Mais il ne faut pas s'en tenir là; sinon, nous nous condamnerions à une course sans fin aux armements. Nous essayons et avons bon espoir d'échapper à ce danger. C'est pourquoi mon gouvernement attache tant d'importance à la limitation des armements et au désarmement. En recherchant des accords sur la limitation des armements, si lent et si difficile qu'en soit le processus, nous nous efforçons de maintenir l'équilibre des forces. En recherchant un désarmement multilatéral, nous nous efforçons d'abaisser le niveau terriblement élevé des armements existant de part et d'autre. Nous considérons que la dissuasion et le désarmement sont tous les deux nécessaires, que ce sont des moyens complémentaires de parvenir à notre objectif global de paix et de sécurité.

La deuxième affirmation ou contradiction principale que je relève dans la déclaration du distingué représentant de l'Inde et au sujet de laquelle je voudrais formuler des observations, c'est que l'équilibre nucléaire serait nécessairement instable et renfermerait si l'on peut dire des causes de déséquilibre. C'est une thèse que l'on peut soutenir. Comme dans tout autre domaine de la technologie militaire, on a toujours tendance à améliorer son matériel pour rester supérieur ou ne pas devenir inférieur à un adversaire potentiel. Cette tendance à la compétition existe dans toutes les situations de confrontation armée, et elle n'est pas propre au domaine des armements nucléaires. Ce qui est vrai, c'est que cette compétence technique entretient la crainte que l'équilibre approximatif d'où résulte une retenue mutuelle ne soit perturbé. Il n'est pas difficile de voir le danger inhérent à cette situation. C'est une raison majeure pour donner la priorité à l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Et c'est précisément la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance au processus SALT.

Dans ce contexte, je tiens à répéter ce que j'ai dit lors de la réunion officieuse du 23 février au sujet de l'examen de ces questions par le Comité. Nous sommes d'avis que, les choses étant ce qu'elles sont, les seuls Etats à pouvoir contribuer efficacement à la cessation de la course aux armements stratégiques sont ceux qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires. C'est pourquoi nous jugeons opportun,

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

au stade actuel, que cette question soit traitée bilatéralement par le processus SALT. Toutefois, mon gouvernement est partie aux négociations sur la cessation des essais nucléaires.

L'une des caractéristiques fondamentales des négociations de ce genre est qu'elles portent sur des questions hautement techniques dont dépend la sécurité des participants. Aussi mon gouvernement ne voit-il pas comment des accords sur la limitation des armements nucléaires devraient, en premier lieu, être négociés au sein du Comité. Il s'ensuit que nous ne croyons pas utile la création, dans un premier temps, de groupes de travail pour l'étude de ces points de l'ordre du jour. Mais cela ne signifie pas que mon gouvernement soit satisfait de la procédure actuelle, ou qu'il ne se rende pas compte de la lourde responsabilité qui pèse sur les épaules des Etats dotés d'armes nucléaires.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, dans le dernier numéro du périodique mensuel "Disarmament Times", publié sous les auspices du Comité du désarmement des organisations non gouvernementales, se trouve en première page un article intitulé : "Minuit approche à l'horloge de l'hécatombe". Cette horloge, conçue en 1947 par un groupe de savants atomistes mesure le temps qui nous sépare du désastre nucléaire. Elle avance par graduations en allant de 12 à zéro. A l'époque où remonte l'information du "Disarmament Times", l'horloge, à la suite des derniers événements qui avaient rendu plus évident le risque d'une guerre nucléaire, se trouvait à quatre graduations du jour de la destruction. Entre-temps, l'aiguille a dû encore avancer en direction de l'heure zéro. Nous espérons que ce qui s'est produit ces derniers jours aura fait de nouveau reculer de quelques graduations le moment inexorable de l'extinction de l'humanité.

Les événements internationaux de ces derniers temps ont mis en évidence les changements profonds qui interviennent dans le panorama mondial du fait de l'instabilité de certaines régions et de l'évolution des intérêts et des objectifs stratégiques des grandes puissances, et en général, des principales puissances militaires.

La transformation d'un conflit régional en un conflit mondial, dans lequel un emploi d'armes nucléaires ne saurait être écarté, devient chaque fois plus probable. Les événements les plus récents dans différentes parties du monde font ressortir le précaire équilibre sur lequel sont fondées la paix et la sécurité internationales et donnent à penser que les rivalités entre les grandes puissances risquent de plus en plus de mener à un conflit généralisé. Un conflit localisé, qui pourrait être, au début, une guerre civile ou un conflit entre pays voisins, pourrait facilement entraîner les grandes puissances dans une confrontation directe, et par voie de conséquence dans une guerre nucléaire.

D'autre part, ces derniers temps sont apparus de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires qui, par leurs caractéristiques, bien loin de renforcer la sécurité de ceux qui les possèdent, augmentent les probabilités d'une guerre nucléaire. La mise au point de projectiles téléguidés toujours plus précis et moins vulnérables, particulièrement au niveau des armements tactiques, et les nouveaux systèmes conçus pour empêcher la localisation des emplacements où ils se trouvent, augmentent les possibilités d'emploi de ces armes nucléaires. Cette dangereuse tendance est stimulée par l'apparition de nouvelles doctrines de dissuasion fondées sur la supposition qu'il est possible de mener une guerre nucléaire limitée pendant quelques semaines et d'éviter ainsi le déclenchement d'une guerre nucléaire généralisée. Nous

(M. Tylhardat, Venezuela)

rejetons une telle supposition comme absolument insensée, et la considérons en outre comme absurde et dangereuse. Qui peut assurer que l'explosion, sur le territoire de l'un ou l'autre des deux parties en conflit, d'un engin nucléaire transporté par un vecteur tactique ou un missile de portée moyenne n'entraînera pas des représailles ou une contre-attaque au moyen d'armes stratégiques ? En outre, pour se rendre compte de ce que signifierait une guerre nucléaire tactique, il suffit de penser que le plus inoffensif des engins nucléaires qui serait employé dans un conflit de cette nature serait à coup sûr plusieurs fois plus puissant que les bombes atomiques lâchées sur Hiroshima ou Nagasaki. Qui plus est, dans une guerre nucléaire limitée, on n'emploierait pas un seul, mais peut-être un grand nombre de ces engins.

Dans la déclaration qu'il a faite à la 108ème séance plénière, le distingué représentant du Royaume-Uni, M. l'Ambassadeur Summerhayes, a dit que son Gouvernement estimait que "la seule voie sûre vers la limitation des armements nucléaires passe par des négociations entre les puissances nucléaires, particulièrement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique". Personne ne contestera sans doute que les puissances nucléaires ont une responsabilité primordiale en ce qui concerne le désarmement nucléaire. C'est là l'un des principes fondamentaux du désarmement énoncés dans le Document final de l'Assemblée extraordinaire. Mais si nous reconnaissons, ou mieux encore, affirmons cette responsabilité, nous ne pouvons pas admettre que les Etats qui détiennent le monopole de la puissance de destruction de la planète puissent aussi se réserver le droit exclusif de trancher une question qui met en jeu le destin de l'humanité. Le droit des pays non nucléaires d'exiger le désarmement nucléaire et de revendiquer leur participation aux négociations sur le désarmement émane précisément de la nécessité de préserver leur propre survie. L'accumulation toujours plus grande d'armements nucléaires représente pour l'humanité un danger réel d'annihilation.

Pour le comprendre, il suffit de lire le paragraphe 495 de l'"Etude d'ensemble des armes nucléaires", présentée à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Secrétaire général et publiée sous la cote A/35/392. Je vais me permettre d'abuser quelques instants de la patience de mes collègues pour lire ce paragraphe, qui est un peu long, mais à notre avis tout à fait pertinent.

"Dans une guerre nucléaire, les pays dotés d'armes nucléaires eux-mêmes subiraient peut-être les plus lourdes pertes en vies humaines et les dégâts matériels les plus considérables. En fait, aucun pays ne serait épargné. Les retombées radioactives pourraient causer de graves problèmes dans les pays voisins des Etats belligérants et, au cours des décennies qui suivraient une guerre nucléaire généralisée, les retombées feraient dans le monde entier, des millions de victimes parmi les générations actuelles et futures. Toutefois, les conséquences globales d'une guerre nucléaire généralisée sur l'économie mondiale et les fonctions essentielles de la communauté internationale seraient encore plus graves que les effets des retombées radioactives. L'effondrement soudain d'un grand nombre des principaux pays commerçants du monde et des mécanismes qui régissent les transactions internationales entraînerait une profonde désorganisation des affaires mondiales et laisserait la plupart des pays, même ceux qui auraient été épargnés, dans une situation désespérée. Il pourrait arriver que des famines ravagent tant les pays en développement pauvres que les pays industrialisés. Le nombre des morts par famine pourrait même dépasser celui des victimes directes dans les pays belligérants. Même des Etats non belligérants pourraient être entraînés dans l'abîme et leur population vouée à un dénuement total, et presque partout, le recul du niveau de vie effacerait les progrès acquis

(M. Taylhardat, Venezuela)

au prix de dizaines d'années d'efforts. De telles conditions économiques pourraient déstabiliser certaines situations politiques, et provoquer des soulèvements ou déclencher des guerres civiles et des conflits locaux."

Bref, personne sur cette planète n'échapperait aux conséquences directes ou secondaires d'une guerre nucléaire. Comment peut-on donc prétendre refuser aux pays non dotés d'armes nucléaires, qui représentent plus des deux tiers de la population mondiale, le droit de participer à des négociations où leur propre destin est en jeu et se décide ?

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour du Comité du désarmement, la question du désarmement nucléaire sous ses différents aspects est, sans conteste, la plus importante et la plus urgente. Comme l'indique le Document final de l'Assemblée extraordinaire, les mesures efficaces de désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire ont, parmi toutes les mesures de désarmement, la plus haute priorité. Tout comme les autres pays du Groupe des 21, le Venezuela estime que le Comité doit entreprendre sans tarder des négociations de fond en vue de l'adoption de mesures concrètes et efficaces de désarmement nucléaire. Aux yeux de l'opinion publique, il est incompréhensible que le Comité du désarmement, seul forum multilatéral de désarmement, auquel les membres de la communauté internationale ont confié la tâche de négocier des mesures de désarmement, n'ait pas encore commencé, deux ans après sa création, à s'occuper sérieusement de la question la plus importante qui se pose en matière de désarmement, celle du désarmement nucléaire.

Sans exclure la possibilité ou l'opportunité de négociations sur le désarmement nucléaire dans un cadre plus restreint, auxquelles participeraient les pays les plus directement concernés, nous estimons que c'est bien au Comité du désarmement qu'il appartient de préparer et de mener les négociations sur le désarmement. Aussi jugeons-nous impératif et urgent que le Comité entreprenne la tâche qui lui incombe en matière de désarmement nucléaire.

A notre avis, les éléments essentiels de cette tâche sont exposés au paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, où figure le programme d'action à mettre en oeuvre dans le domaine du désarmement nucléaire. Il s'agit là en outre de l'un des paragraphes que l'Assemblée réunie en session extraordinaire a approuvé par consensus. Avec les pays du Groupe des 21, nous estimons que l'activité du Comité doit viser à la réalisation des objectifs énoncés dans ce paragraphe, à savoir :

- Mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires;
- Mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement;
- Etablir un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu, dans la mesure du possible, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus courts délais possibles.

Nous estimons aussi que, dans des négociations de fond sur le désarmement nucléaire, le Comité doit tenir dûment compte des différentes propositions concrètes qui ont été présentées. Je veux parler de la proposition des pays socialistes présentée dans le document CD/4 et de celle de l'Australie et du Canada concernant l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, qui fait l'objet du document CD/90.

(M. Taylhardat, Venezuela)

De même, nous considérons avec les pays du Groupe des 21 que, dans des négociations sur le désarmement nucléaire, le Comité devrait aborder en particulier les questions ci-après, indiquées dans le document CD/116 :

- i. Elaboration et clarification des étapes du désarmement nucléaire qui sont envisagées au paragraphe 50 du Document final et dont je viens de parler;
- ii. Clarification des questions que pose l'interdiction de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes nucléaires en attendant le désarmement nucléaire, en vue de la prévention de la guerre nucléaire;
- iii. Clarification des questions que pose l'élimination du crédit accordé aux doctrines de la dissuasion nucléaire;
- iv. Mesures permettant au Comité de s'acquitter de son rôle d'organe de négociation sur le désarmement et, dans ce contexte, relation existant entre le Comité et d'autres instances de caractère restreint où sont menées des négociations sur le désarmement nucléaire.

Avec les autres membres du Groupe des 21, nous avons préconisé la création d'un groupe de travail spécial chargé d'engager des négociations sur les questions que je viens de mentionner. Comme vous vous en souvenez, ma délégation a été, dès le début des activités du Comité, l'une des premières à proposer la création de groupes de travail. Nous avons soutenu et continuons de soutenir que les groupes de travail constituent des mécanismes institutionnels qui offrent, comme l'expérience l'a montré, l'avantage de permettre un dialogue vif et direct, où par conséquent les positions des pays peuvent être moins rigides, moins intransigeantes et plus conciliantes, dans une ambiance de travail sérieux et constructif. Aussi avons-nous été vraiment déçus en entendant deux des puissances nucléaires, déclarer qu'elles n'appuyaient pas la création d'un groupe de travail pour le désarmement nucléaire. Nous espérons que cette position n'est pas définitive et que ces pays se montreront bientôt disposés à se joindre à la grande majorité des membres du Comité afin que se réalise le consensus nécessaire à la création du groupe de travail. Cependant, comme je l'ai dit à la réunion officielle que le Comité a tenue lundi dernier et au cours de laquelle cette question a été examinée spécialement, le fait que ces deux pays aient rejeté l'idée d'un groupe de travail ne doit pas empêcher le Comité d'accomplir la tâche qui lui incombe. Aux termes de son règlement intérieur, le Comité est un "organe de négociation sur le désarmement". Parmi les questions qui doivent faire l'objet de négociations, le Comité a inscrit à son ordre du jour celle qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Il n'est pas obligé de créer un groupe de travail pour chacun des points de l'ordre du jour. A notre avis, quand le Comité se trouve empêché, comme actuellement, de réunir le consensus nécessaire pour procéder à la création d'un tel groupe, il devrait se charger lui-même de mener à bien les négociations.

Nous estimons donc que, dans la partie qui reste encore de cette session de printemps, le Comité devrait, en se conformant à son programme de travail, consacrer le plus grand nombre possible de séances officielles ou officielles à la question du désarmement nucléaire. Au cours de ces séances, on procéderait à un premier examen des questions concrètes indiquées par le Groupe de travail des 21 dans le document CD/116. Il s'agirait là d'un premier pas vers un processus plus avancé de négociations qui devrait être mené à bien au cours de la session d'été, nous l'espérons, au sein d'un groupe de travail.

(M. Taylhardat, Venezuela)

En terminant, je voudrais souligner l'importance de l'appel fervent que le Pape Jean-Paul II vient de lancer en faveur du désarmement nucléaire à Hiroshima, l'une des villes martyres de la terreur nucléaire. Je crois que le Comité du désarmement est le lieu qui convient le mieux pour évoquer le passage suivant de l'appel du Pape :

"Aux chefs d'Etat et de gouvernement, à ceux qui détiennent le pouvoir politique et économique, je déclare : 'Engageons-nous en faveur de la paix à travers la justice, prenons une décision solennelle aujourd'hui que la guerre ne soit jamais tolérée comme moyen de résoudre les différends. Promettons au reste de l'humanité que nous travaillerons sans relâche pour le désarmement et l'interdiction des armes nucléaires'."

L'appel du Pape, d'un profond contenu spirituel et s'appuyant sur l'autorité que confère à son auteur son sens authentiquement pacifique et humain, devrait être profondément médité par les gouvernants de tous les pays, en particulier par ceux des puissances nucléaires, qu'ils soient croyants ou non-croyants.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Venezuela de sa déclaration et je lui exprime aussi ma reconnaissance pour les paroles si amicales qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dans ma déclaration en plénière, le 3 février 1981, j'ai exprimé certains doutes quant au concept de la dissuasion à l'ère nucléaire et quant à la lamentable relation entre ce concept et l'escalade de la course aux armements. En faisant part au Comité de nos idées sur cette question, nous espérons provoquer un échange intensif de vues sur ce que le célèbre physicien nucléaire danois et lauréat du prix Nobel, Niels Bohr, a appelé une "menace perpétuellement suspendue sur le genre humain". Nous savons gré au distingué représentant du Royaume-Uni, ainsi qu'à d'autres représentants ici présents d'avoir réagi à certaines des vues exprimées par ma délégation. Nous attendons les observations détaillées sur les problèmes que nous avons soulevés, qu'il a promises. J'aimerais aujourd'hui développer plus en détail certaines des idées que nous avons soulevées et donner une première réponse aux arguments contenus dans la déclaration de mon distingué collègue britannique.

Voyons d'abord les points soulevés par le représentant du Royaume-Uni. Dans sa déclaration, il a affirmé que son Gouvernement "partage le profond sentiment d'horreur devant le potentiel dévastateur des armes nucléaires". Toutefois, il a poursuivi en disant "nous sommes aussi hélas trop conscients des pertes épouvantables en vies humaines que peut causer une guerre classique". Si par cela il a voulu dire que nous devrions faire également porter l'attention sur la nécessité d'un désarmement classique, nous sommes entièrement de son avis. Il reconnaîtra, toutefois, je l'espère, que du point de vue de la puissance destructrice, les armes nucléaires sont à classer à part. Ainsi que le Secrétaire général l'a dit dans son rapport sur les armes nucléaires, "pour la première fois, on dispose d'armes dont la capacité destructrice est immédiate, totale et planétaire". Si l'Ambassadeur du Royaume-Uni partage ce point de vue, il doit absolument reconnaître que le thème le plus urgent dans toute négociation sur le désarmement doit être le désarmement nucléaire.

Pourtant, il a dit que "nous ne devrions pas accorder indûment la prééminence aux armes nucléaires". Comment pourrions-nous ne pas accorder indûment la prééminence à d'aussi monstrueuses armes de destruction massive ? Ma délégation est convaincue que

(M. Venkateswaran, Inde)

loin de donner indûment la prééminence à de telles armes, nous avons en fait négligé le danger cataclysmique qu'elles représentent. Le 19 août 1965, le Ministre du désarmement du Royaume-Uni, Lord Chalfont, dans une déclaration faite devant le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, a cité les vers suivants du Jules César de Shakespeare :

Il y a une marée dans les affaires humaines.
Quand on saisit le flux, il mène à la fortune;
Quand on le laisse passer, tout le voyage de la vie
Echoue dans les bas-fonds et les misères.

Lord Chalfont a dit ensuite :

"Je crois, très simplement, et sans vouloir dramatiser outre mesure les dangers que, s'il se passe encore quelques mois avant que nous puissions arrêter et inverser la course aux armements nucléaires, nous n'aurons plus guère à espérer que bas-fonds et misères".

Seize années se sont écoulées depuis, Monsieur le Président, et pouvons-nous douter que nous soyons vraiment confrontés aux bas-fonds et aux misères ? C'est une maigre consolation de constater qu'un cinquième seulement des dépenses militaires du monde sont consacrées aux armes nucléaires. Si nous voulons jouer aux statistiques, je voudrais faire remarquer que, puisqu'il n'y a que cinq Etats dotés d'armes nucléaires, il n'est pas tellement surprenant que 20 % seulement des dépenses militaires mondiales soient consacrées à ces armes. En outre, nous ne devrions pas non plus oublier que 80 % des dépenses militaires totales sont engagées par cinq ou six Etats militairement importants, y compris ces mêmes Etats dotés d'armes nucléaires. Donc, si le désarmement classique devait être un sujet de préoccupation, c'est encore à ces Etats que revient la responsabilité principale.

Le distingué représentant du Royaume-Uni a aussi cherché à justifier la doctrine de la dissuasion en affirmant que son but est de prévenir une guerre. Il a prétendu que l'on pouvait atteindre cet objectif "en montrant que nous sommes capables de nous défendre nous-mêmes" et en convaincant un adversaire potentiel qu'en déclenchant une attaque classique ou nucléaire, les risques l'emporteraient de loin sur tous avantages potentiels. A première vue, cet argument paraît raisonnable. Toutefois, comme je l'ai dit dans ma déclaration précédente, à l'ère nucléaire, la dissuasion suppose non seulement qu'un Etat ait théoriquement la possibilité d'infliger une destruction inacceptable à son adversaire mais, en même temps, qu'il soit prêt à supporter des destructions massives, allant peut-être même jusqu'à l'auto-anéantissement. Comme je l'ai dit, une dissuasion dans ce contexte repose, en dernière analyse, sur un bluff dangereux. Mon collègue du Royaume-Uni prétend que "la politique de dissuasion, qui a maintenu la paix en Europe pendant 35 ans, reste valable aujourd'hui". Nous considérons cette conclusion comme une simplification excessive. Ainsi que le Secrétaire général le fait observer dans son rapport sur les armes nucléaires, "dire que la dissuasion joue est un truisme, puisqu'une telle vérité ne sera vraie que jusqu'au jour où elle sera démentie par l'histoire". Et je n'ai pas besoin de commenter ce qui arriverait si la dissuasion échouait. Mon collègue britannique a reconnu lui-même que même dans une guerre nucléaire limitée, il n'y aurait ni gagnants ni perdants.

Nous ne pouvons partager l'optimisme concernant la capacité des puissances dotées d'armes nucléaires à prévenir l'éclatement d'une guerre nucléaire. D'autant plus si cela devait se produire par accident. Le fait que la décision d'utiliser des armes nucléaires

(M. Venkateswaran, Inde)

serait prise au niveau politique le plus élevé ne veut pas nécessairement dire qu'une telle décision serait nécessairement prise avec toute la circonspection voulue. Les êtres humains sont faillibles et sujets aux contraintes et aux tensions. Les dirigeants au niveau politique le plus élevé ne font pas exception à cette règle. Et s'ils s'avéraient faillibles, les conséquences de leurs actions se répercuteraient sur le monde entier. Imaginons un instant qu'un missile nucléaire d'un pays X, ait été lancé accidentellement et se trouve en route vers un objectif dans le pays Y. Supposons en outre que le Président ou le Premier Ministre du pays X prenne le "téléphone rouge" et appelle sa contrepartie dans le pays Y et dise, "je regrette beaucoup, mais l'un de ces affreux missiles nucléaires a été tiré accidentellement. Comme toute cela est une erreur, j'espère qu'il n'y aura pas de représailles". Etant donné les tensions qui caractérisent les relations entre les Etats concernés et le climat général de méfiance, il est difficile de croire que l'affaire s'arrêterait là.

On a fréquemment prétendu qu'au moins sur le théâtre européen, la limitation des armements nucléaires et le désarmement nucléaire ne peuvent être poursuivis sans tenir compte du déséquilibre en matière d'armes classiques en Europe centrale. Nous ne reconnaissons pas cet argument comme valable car cela veut dire essentiellement que les armes nucléaires serviraient de moyen de remplacement des armes classiques. Pour paraphraser ce que Lord Canning a dit il y a bien des années, les armes de l'ère nouvelle ont été introduites pour rétablir l'équilibre des armes anciennes. Toutefois, les défenseurs de cet argument limiteront-ils son applicabilité à l'Europe seule ? Il existe dans le monde plusieurs régions où un pays peut se sentir menacé par un voisin disposant d'armements et de forces classiques plus importantes. La perception d'une menace peut ne pas être fondée sur des critères objectifs, mais les perceptions le sont très rarement, surtout lorsqu'elles concernent la sécurité nationale. Donc, dans d'autres régions du monde, où de telles impressions de déséquilibre d'armes classiques peuvent exister, le recours aux armes nucléaires pour rétablir l'équilibre serait-il considéré comme valable et justifié ? L'appui vigoureux que les pays européens apportent à la non-prolifération horizontale des armes nucléaires nous amènerait à croire le contraire. Il en est ainsi précisément parce que les armes nucléaires ne peuvent en aucune façon être comparées à des armes classiques. Or la force de l'exemple est importante et c'est aux Etats dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés de démontrer qu'il n'appartient pas aux autres pays de chercher à équilibrer leurs comptes d'armes classiques par des découvertes sur leurs comptes nucléaires.

C'est ainsi, Monsieur le Président, que nous considérons certains des points soulevés par la délégation du Royaume-Uni. Je suis prêt à admettre que le problème doit être examiné sous tous ses aspects et que, peut-être, nous avons pu oublier certains facteurs qui s'appliquent à nos débats. Comme toujours, nous serions heureux d'en savoir davantage sur cette question ainsi que sur d'autres questions dans nos négociations au sein du Comité du désarmement.

Je voudrais maintenant aborder le problème de la cessation de la course aux armements nucléaires. Dans mon intervention précédente, j'ai défendu le point de vue qu'au coeur du phénomène se trouvaient le concept de la dissuasion et, liée à ce concept, la notion de parité stratégique. En développant ce thème, je voudrais commencer par citer un passage du rapport du Secrétaire général intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires" :

(M. Venkateswaran, Inde)

"Pour que le système de dissuasion préserve effectivement la paix, il faut, a-t-on affirmé, que les forces des Etats concernés soient à peu près équivalentes. Cette parité disparaît si l'une des parties acquiert une capacité de première frappe, c'est-à-dire la capacité de lancer une attaque nucléaire sans risquer des représailles intolérables. On craint généralement que, dans ces conditions, la dissuasion soit sans effet. Or, la notion de parité repose sur une situation fondamentalement difficile à évaluer. L'arsenal nucléaire de chaque super-puissance se compose de nombreux types d'armes, de taille, de fonction et d'importance variables. Etant donné que de part et d'autre les différents systèmes d'armes peuvent faire l'objet de perfectionnements techniques constants, mais pas toujours simultanés, cette parité doit être constamment rétablie. L'équilibre en devient presque, par définition, instable."

Ma délégation a fait valoir que se fier à la doctrine de la dissuasion implique la recherche d'une supériorité sur un adversaire potentiel. Toutefois, même si l'on prétend que la dissuasion ne fait intervenir que l'établissement d'une parité et non une recherche de supériorité, cette parité ne saurait être stable. Dans la situation actuelle, aucun critère objectif et quantifiable permettant de transférer les notions de "parité" ou d'"équilibre" du domaine des perceptions subjectives de sécurité à celui d'un jugement objectif et mutuellement acceptable n'a été trouvé. Or, plus les armes nucléaires deviennent complexes et perfectionnées, plus il devient difficile de créer de tels critères objectifs. En outre, il existe toujours en pratique une tendance à surestimer la puissance d'un adversaire tout en sous-estimant la sienne, afin de tenir compte d'erreurs de calcul ou d'un manque d'information. Ce facteur pourrait à lui seul continuer à alimenter une course aux armements nucléaires. Dans un article récent du Washington Post, le général Maxwell Taylor dit qu'un programme d'armements destiné à obtenir une parité ou une supériorité était "trop mal défini" et qu'en tout cas l'emplacement de la ligne d'arrivée, en supposant qu'elle soit discernable, peut être modifié à son gré par l'adversaire. Les progrès récents effectués dans la technologie des armes nucléaires, y compris les essais d'ogives plus précises et de systèmes anti-satellites, nous amènent en fait à nous demander s'il existe vraiment une ligne d'arrivée dans la course aux armements nucléaires, si ce n'est le déclenchement catastrophique de ce que la dissuasion cherche à éviter, c'est-à-dire une guerre nucléaire mondiale.

Tout cela devrait montrer clairement que le concept de parité et toutes négociations de limitation des armements qui le prennent pour base ne peuvent donc pas servir à préserver la paix parmi les puissances dotées d'armes nucléaires. Peut-être, en supposant que l'on puisse limiter une guerre nucléaire aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés, pourrait-on espérer que le reste du monde ait des chances de survivre. Cependant, comme nous l'avons maintes fois fait remarquer, le problème de la poursuite de la course aux armements nucléaires et le danger d'une guerre nucléaire sont des questions qui affectent profondément la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Il est manifestement intolérable qu'une poignée d'Etats dotés d'armes nucléaires cherchent à promouvoir leur propre sécurité, selon des conceptions étroites et, ce faisant, tiennent en otage le reste du monde sous la menace d'un anéantissement total. Il est donc à la fois juste et nécessaire que les Etats non dotés d'armes nucléaires participent activement aux négociations pour éliminer ce qui constitue une menace importante et terrifiante à leur sécurité. Les Etats dotés d'armes nucléaires doivent reconnaître ces préoccupations légitimes de la communauté mondiale. Ils doivent réagir aux doutes et aux appréhensions qui ont été exprimés ici et dans d'autres forums à propos de la poursuite cynique de l'accumulation compétitive d'armes de destruction massive toujours plus perfectionnées. La sécurité nationale ou celle d'alliances rivales ne peut plus être prise comme prétexte pour retarder le débat et les négociations concrètes sur le désarmement nucléaire.

(M. Venkateswaran, Inde)

On a dit devant le Comité que le moment n'était pas encore venu pour nous d'entreprendre des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Alors, quand donc viendra-t-il ? Les défenseurs d'un tel point de vue consentiront-ils à nous faire connaître les circonstances spécifiques, les événements spécifiques, la configuration astrale qui rendront la situation mûre pour des négociations multilatérales au Comité du désarmement ? Il ne suffit pas de dire que la situation n'est pas mûre. Au nom de la raison, nous aimerions savoir pourquoi la situation n'est pas mûre maintenant, en ce moment même ?

Les Etats dotés d'armes nucléaires ont disposé de plus de trois décennies pour régler le problème du désarmement nucléaire. Toute une génération nouvelle a grandi et nous n'avons été témoins que d'une course effrénée aux armements nucléaires dont l'ampleur est devenue de plus en plus inintelligible à l'esprit humain. Le sujet était complexe dès le départ. Les principaux protagonistes ont fait de leur mieux pour le compliquer encore. A chaque étape, on s'est servi de la complexité du sujet pour empêcher que les préoccupations justifiables des Etats non dotés d'armes nucléaires affectent les négociations sur les armes nucléaires. En même temps, on a repoussé de plus en plus loin à l'arrière-plan l'objectif du désarmement nucléaire, alors même que la limitation et le contrôle des armements devenaient les mots d'ordre de l'époque actuelle. Peut-être serait-il utile de rappeler ce qu'un représentant de la France, un Etat doté d'armes nucléaires, a dit dans une déclaration à la Première Commission de l'Assemblée générale, le 9 novembre 1970, au sujet de la nature des mesures de limitation des armements. Je cite :

"Mais qui ne voit que la politique de la maîtrise des armements, qu'elle se consacre à la non-prolifération des armes nucléaires, à leur non-dissémination dans des milieux nouveaux ou à la limitation des armements stratégiques, tend principalement à figer la situation présente et ne constitue pas une introduction au désarmement véritable puisqu'elle postule, au contraire, qu'au nom des vertus de la dissuasion réciproque, on maintienne des stocks d'armements à un niveau suffisamment élevé ? Est-ce là véritablement, comme on le prétend, une politique réaliste, même si elle est considérée, du moins par les deux plus grandes puissances, comme la seule possible dans la conjoncture actuelle... Car qui douterait de la précarité d'un équilibre, toujours à la merci d'une percée technologique, d'une erreur de calcul, voire d'une décision aventureuse, le monopole des armements n'assurant pas nécessairement le monopole de la sagesse, même s'il s'agit des armements les plus sophistiqués.

Au surplus, la politique de la maîtrise des armements ajoute-t-elle au risque d'une renonciation inavouée au désarmement nucléaire celui d'un certain partage de la puissance entre les Etats responsables de l'équilibre, ce partage que M. Maurice Schumann dénonçait récemment du haut de la tribune des Nations Unies et dont il déclarait qu'il perpétuerait, si nous n'y prenions garde, la division du monde".

Ce sont là des paroles prophétiques, Monsieur le Président, prononcées il y a plus d'une décennie. Faut-il des arguments supplémentaires pour que ce Comité entreprenne sans tarder des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, afin d'éviter que le risque d'une renonciation inavouée au désarmement nucléaire et la division du monde en Etats dotés et en Etats non dotés d'armes nucléaires ne deviennent des réalités permanentes ?

(M. Venkateswaran, Inde)

Certains des membres de ce Comité se sont référés à la situation internationale défavorable qui affecterait inévitablement notre travail. Je répondrai que c'est précisément lorsque la suspicion et la méfiance se renforcent dans les relations entre grandes puissances, y compris les Etats dotés d'armes nucléaires, que ce Comité constitue une enceinte où l'on peut espérer que cette suspicion et cette méfiance pourront se dissiper au moins en partie. Peut-être l'attention prêtée aux préoccupations de sécurité et aux inquiétudes réelles des Etats non dotés d'armes nucléaires, surtout de ceux appartenant au monde en développement, permettra-t-elle aux Etats dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés de franchir les limites étroites de leurs conceptions en matière de sécurité et de reconnaître leur responsabilité à l'égard du reste du monde. Cela aurait en soi-même un effet modérateur et positif dans leurs négociations séparées. Car le point de vue que je défends, ce n'est pas que le Comité doive remplacer leurs négociations restreintes, mais plutôt les compléter. C'est pour cette raison que nous avons recommandé la création d'un groupe de travail spécial du Comité pour examiner certaines questions concrètes liées à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Nous regrettons que nous n'ayons pas pu jusqu'ici parvenir à un consensus sur cette proposition. Pour le moment donc ma délégation appuiera la proposition tendant à prévoir un nombre suffisant de réunions officielles du Comité pour l'examen de ce point de l'ordre du jour. Nous pourrions commencer par un examen de fond du rapport du Secrétaire général intitulé Etude d'ensemble des armes nucléaires. Peut-être les quelques premières réunions officielles pourraient-elles être consacrées à la discussion de fond du chapitre V du rapport, intitulé "Les doctrines de la dissuasion et autres théories relatives aux armes nucléaires". Nous pourrions ensuite passer au chapitre VI, qui traite des répercussions sur la sécurité de l'accroissement des arsenaux nucléaires et du perfectionnement des systèmes d'armes nucléaires. Une autre série de discussions pourrait être consacrée aux principales conclusions du rapport. Ce que nous envisageons, c'est que les membres du Comité, et tout particulièrement les Etats dotés d'armes nucléaires, présentent leurs opinions bien considérées sur chacun des chapitres en expliquant pourquoi ils approuvent ou désapprouvent les observations contenues dans le rapport. En commençant ainsi nos discussions, nous pourrions donner à notre débat un certain degré de spécificité. Nous pourrions ensuite organiser nos négociations ultérieures sur la base de l'examen préliminaire des principaux problèmes qui se posent. J'espère que cette proposition très modérée aura l'approbation de tous les membres du Comité.

Ce mois-ci la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunie à New Delhi, a commémoré le vingtième anniversaire de la première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, au cours de laquelle les participants avaient publié une déclaration soulignant les risques afférents aux armes nucléaires et préconisant une interdiction totale de la fabrication, de la possession et de l'utilisation des armes nucléaires et thermonucléaires, bactériologiques et chimiques, ainsi que l'élimination du matériel et des installations d'acheminement, de mise en place et d'utilisation opérationnelle des armes de destruction massive sur les territoires nationaux. Peut-on espérer qu'aujourd'hui enfin ces paroles seront entendues par les puissances dotées de ces armes nucléaires et qu'elles retiendront particulièrement l'attention des membres du Comité, qui est le seul organisme multilatéral de négociation au sein duquel un tel accord puisse se faire ?

(M. Venkateswaran, Inde)

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais souligner, une fois de plus qu'à moins que nous puissions faire certains progrès au sujet des points les plus urgents de l'ordre du jour, la crédibilité du Comité en tant qu'organisme multilatéral de négociation sera irrémédiablement compromise. Ne ménageons donc aucun effort pour parvenir à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement avec des résultats tangibles dans ce domaine et pour faire la preuve que nous n'avons pas négligé ce que l'Assemblée, à la première session extraordinaire, a déclaré être un problème affectant la survie même de l'humanité.

M. SOEFRAPTO (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, prenant la parole au sujet du point 2 de notre ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", permettez-moi tout d'abord de citer la Déclaration finale de mai 1975 de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, où il est dit notamment :

"Tout en se félicitant des divers accords sur la limitation des armements et le désarmement qui ont été élaborés et conclus au cours des quelques dernières années et représentent des mesures qui contribuent à la mise en oeuvre de l'article VI du Traité, la Conférence exprime la grave préoccupation que lui cause le fait que la course aux armements, et en particulier la course aux armements nucléaires, se poursuit sans relâche.

La Conférence demande donc instamment à toutes les Parties au Traité, et en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, de déployer des efforts constants et résolus en vue de parvenir rapidement à une mise en oeuvre efficace de l'article VI du Traité."

Pendant les années qui ont suivi l'adoption de cette déclaration, la communauté internationale en général et les nations en développement en particulier se sont montrées de plus en plus préoccupées du fait que, malgré la Déclaration susmentionnée, la course aux armements nucléaires se poursuivait non seulement sur le plan quantitatif, mais aussi sur le plan qualitatif, par suite des innovations techniques qui ont amené le perfectionnement qualitatif et la mise au point des systèmes d'armes nucléaires. C'est trois ans après la première Conférence d'examen du TNP que la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en 1978, a souligné au paragraphe 65 de son Document final, la nécessité pour les Etats dotés d'armes nucléaires, comme pour les Etats non dotés de ces armes, de faire face à des obligations et des responsabilités équilibrées en vue de la réalisation du double objectif du Traité qui vise, d'une part, à empêcher l'apparition de nouveaux Etats dotés d'armes nucléaires (article II), d'autre part, à réduire et, en fin de compte, à éliminer complètement ces armes (article VI).

Lorsque les Parties au Traité sur la non-prolifération se sont à nouveau réunies au mois d'août de l'année dernière, les Etats en développement parties au Traité qui participaient à la Conférence, tous non dotés d'armes nucléaires, n'ont pas caché leur déception de voir que les dispositions de l'article VI du Traité continuaient de ne pas être appliquées par les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité, malgré les deux instruments dont j'ai parlé précédemment (première Conférence d'examen du Traité de 1975 et Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 consacrée au désarmement).

En examinant attentivement les dispositions pertinentes de divers documents relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, comme le paragraphe 50 du Document final de la dixième session

(M. Soeprapto, Indonésie)

extraordinaire de l'Assemblée générale, les paragraphes 37 à 44 du rapport du Comité à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale (A/35/27), les paragraphes 7 a) et b) et 14 a) de la résolution 35/46 sur la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 35/152 B et le paragraphe 2 du dispositif de la résolution 35/152 C, on pourrait peut-être énumérer comme suit les suggestions visant à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire qui sont énoncées dans ces documents :

1. En ce qui concerne les armes nucléaires existantes, les mesures proposées portent sur deux points :
 - a. Réduction des stocks d'armes nucléaires;
 - b. Limitation des stocks d'armes nucléaires.

2. En ce qui concerne le processus actuel d'amélioration de la qualité et d'augmentation de la quantité des armes nucléaires, les efforts proposés concernent les trois domaines suivants :
 - a. Arrêt du perfectionnement et de l'accroissement des systèmes d'armes nucléaires;
 - b. Cessation de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
 - c. Cessation de la production de matières fissiles à des fins d'armement.

3. Les tâches à accomplir par le Comité du désarmement durant sa session de 1981 seraient les suivantes :
 - a. Entreprendre des négociations de fond sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire;
 - b. Procéder à des consultations au sujet notamment de la création d'un groupe de travail spécial;
 - c. Au cas où ce groupe de travail spécial serait finalement établi, engager des négociations sur les questions suivantes :
 - 1) Les stades du désarmement nucléaire (envisagés au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale) qui comprendraient :
 - a) la formulation des stades envisagés;
 - b) la définition précise de ces stades;
 - 2) Identification, dans le processus de réalisation du désarmement nucléaire :
 - a) des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires;
 - b) du rôle des Etats non dotés d'armes nucléaires.

De l'avis de ma délégation, la liste des questions que je viens d'indiquer pourrait servir de base aux travaux futurs du Comité sur le point 2 de son ordre du jour. Cependant, comme le Comité est un organe de négociation et que c'est dans les groupes de travail que les négociations peuvent être menées avec le plus d'efficacité, ma délégation espère que l'on établira un groupe de travail spécial pour le point 2, sinon immédiatement, du moins à un stade ultérieur de la session actuelle.

(M. Soeprapto, Indonésie)

Selon les informations dont on dispose, il y aurait actuellement dans les arsenaux mondiaux environ 50 000 armes nucléaires qui représentent au total une puissance explosive équivalant à plus d'un million de bombes d'Hiroshima, c'est-à-dire non moins de 3 tonnes de TNT pour chaque être humain du globe. C'est donc un danger très grave et sans précédent dans l'histoire de l'humanité qui menace le monde s'il n'est pas mis fin à la course aux armements nucléaires et si l'on ne parvient pas à réaliser le désarmement nucléaire.

M. CORDERO di MONTEZEMOLO (Italie) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole aujourd'hui pour présenter brièvement, au nom de ma délégation, le document de travail CD/155, daté du 24 février 1981.

Ce document de travail représente une première contribution de la délégation italienne aux travaux de cette année concernant l'élaboration du programme global de désarmement. Il contient un texte dont nous souhaitons qu'il puisse se révéler utile pour aider à la rédaction de la section du programme global intitulée "Objectifs".

Nous le présentons aujourd'hui afin de le mettre immédiatement à la disposition du Groupe de travail spécial qui se réunit cet après-midi.

En le rédigeant, ma délégation a tenu compte, bien sûr, des contributions présentées l'année dernière sur le même sujet par d'autres délégations, notamment celles du Mexique, du Pakistan et de la Tchécoslovaquie.

Elle n'a pas manqué de rechercher des points de contact avec lesdites contributions même dans les formulations concrètes.

Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait besoin de commentaires supplémentaires; je voudrais néanmoins souligner le concept, contenu dans le premier paragraphe du document en question, suivant lequel le programme global de désarmement, dont l'élaboration a été confiée à notre Comité, devrait servir, entre autres, à sonder ensemble les deux approches, qui, depuis le début, ont marqué les efforts de la communauté internationale vers le désarmement, à savoir, celle visant à promouvoir le désarmement général et complet et celle visant à réaliser des mesures spécifiques et limitées. Ce concept découle d'ailleurs du paragraphe 109 du Document final, qui dit (et je cite) "Les négociations sur le désarmement général et complet devront être menées en même temps que les négociations sur des mesures partielles de désarmement. Dans ce but, le Comité du désarmement se consacrera à l'élaboration d'un programme global de désarmement" (fin de citation).

La délégation italienne a toujours réservé à l'élaboration d'un programme global de désarmement un intérêt spécial. Dans son intervention en plénière, le 3 février dernier, notre Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Speranza, en a expliqué les raisons. Pour de nombreux pays, dont le mien, le critère d'équilibre dans le processus de désarmement est fondamental et l'un des principaux attraits d'un programme qui se veut global réside justement dans la possibilité d'adopter une approche équilibrée, qui minimise les risques d'avantages unilatéraux à chaque stade du processus de désarmement et garantit que chaque pas en avant réponde à une même logique d'équilibre et de stabilité.

Merci, Monsieur le Président.

M. MALITA (Roumanie) : Dans mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais présenter quelques considérations de la délégation roumaine sur la question à l'ordre du jour concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

(M. Malita, Roumanie)

La Roumanie a toujours soutenu que la mise hors la loi des armes nucléaires, l'arrêt de leur production et la liquidation des stocks existants constituent une exigence fondamentale de la vie internationale et que, par conséquent, les négociations de désarmement nucléaire doivent avoir la plus haute priorité dans notre Comité.

La priorité du désarmement nucléaire est requise de par la nature même de ces armes - armes de destruction massive - en fait, l'arme absolue de l'annihilation totale. Depuis toujours la préoccupation d'éliminer des arsenaux les armes les plus meurtrières constitue le fil rouge de la réaction humaine élémentaire, celle d'assurer sa survie.

L'urgence de telles mesures a été reconnue par l'Organisation des Nations Unies dans plus de cent résolutions, à commencer par la première résolution, No 1 (1) du 24 janvier 1946, qui prévoyait l'élimination de l'arme atomique des arsenaux de tous les Etats. Cependant, on n'a jamais réussi à commencer des négociations multilatérales sur le thème des armements nucléaires. Voilà pourquoi la délégation roumaine considère que notre Comité se trouve en présence d'une tâche d'une importance hors du commun.

Nous ne voulons pas répéter ici les arguments bien fondés que les pays non possesseurs d'armes nucléaires invoquent à l'appui de leur demande de commencer, sans plus tarder, des négociations sur les armes nucléaires.

Les dangers qui pèsent sur eux, suite à l'existence des stocks d'armes nucléaires, manipulées par d'autres, armes qu'ils ne contrôlent pas, la division aiguë qu'elles créent dans un monde déjà divisé et qui aspire à l'égalité, leur rôle comme moyen de pression et de menace, leur influence négative sur les utilisations pacifiques de l'atome dont le monde entier a besoin, sont seulement quelques-unes des raisons auxquelles une vaste littérature a été consacrée.

La négociation a cependant une règle fondamentale, à savoir qu'il faut essayer de comprendre et d'approfondir les arguments des autres parties de la négociation. Sans avoir la prétention de raisonner à la place des autres, il nous paraît utile de rappeler que le commencement des négociations répondrait dans la plus large mesure aux intérêts de tous les pays, nucléaires ou non nucléaires également, même si leur attitude quant au désir de négocier n'est pas la même.

Tout d'abord, les négociations constituent une occasion pour les pays nucléaires de se voir déchargés d'une obligation morale et pour certains d'entre eux, légale, qu'ils ont envers le reste du monde. On s'est référé dans ce sens, à juste titre, aux engagements assumés en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Le statut actuel des armes nucléaires est fondé sur l'engagement de continuer, de bonne foi, des négociations sur des mesures effectives pour l'arrêt de la course aux armements à une date rapprochée.

Deuxièmement, il est évident que la menace des armes nucléaires, unanimement reconnue, n'est pas moindre pour ceux qui les détiennent et les accumulent. On nous donne des assurances quant à la sécurité de leur manipulation malgré les preuves contraires et le doute basé sur des calculs élémentaires de risque mettant en lumière le danger des accidents, erreurs, faux calculs. A notre avis, il est nécessaire de traiter ouvertement ces sujets.

Troisièmement, aucune arme n'a eu une propension à la croissance d'une telle ampleur. Malgré l'affirmation que leur but est de maintenir l'équilibre, celui-ci est toujours réalisé à des niveaux supérieurs, sans une limite possible. Le développement des armes nucléaires est sans escale. De plus, les perfectionnements technologiques et surtout les applications de l'électronique ont un caractère déstabilisateur certain.

On s'était posé la question de la possibilité de maintenir l'équilibre à des niveaux plus bas. Où peut-on débattre ce thème d'intérêt universel ?

(M. Malita, Roumanie)

L'argument de la liaison qui existe entre les arsenaux nucléaires et les arsenaux conventionnels, le fait que ces deux éléments sont inséparables pour la sécurité de certains Etats, a été aussi avancé. Notre délégation ne conteste pas l'existence d'une liaison entre les armements nucléaires et conventionnels. Mais nous pensons que ce fait doit déboucher sur un débat en vue d'éclaircir toutes les implications. La constatation pure et simple qui n'est suivie d'aucune action ne fait que renforcer les arguments d'autres Etats de passer à la production d'armes nucléaires en vue d'assurer leur sécurité.

Enfin, on invoque maintes fois la complexité qu'implique le désarmement. Notre délégation est loin de minimiser la complexité du domaine. Mais la Roumanie a toujours soutenu que les questions internationales, si difficiles soient-elles, peuvent et doivent être résolues par la voie de la négociation et des pourparlers, convaincue que l'ère nucléaire n'offre pas d'autres alternatives. Par conséquent, la complexité du désarmement nucléaire demande, à notre avis, le démarrage des négociations sur ce thème, sans plus tarder, sans ajournement sine die.

Nous n'avons pas invoqué toutes ces raisons en vue d'ignorer d'autres types de raisonnements mais, tout au contraire, pour marquer le fait indiscutable qu'elles représentent des questions concrètes qui réclament une approche adéquate, avec les instruments qui sont propres à toute négociation.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, notre délégation estime qu'il n'y a pas d'arguments valables à l'encontre du commencement des négociations de désarmement nucléaire. De plus, le Comité du désarmement, à l'activité duquel prennent part tous les Etats possesseurs d'armes nucléaires, ainsi qu'un certain nombre d'Etats non nucléaires, représente le cadre le plus approprié pour le déroulement de pareilles négociations. Nous disposons à ce sujet des propositions concrètes avancées par les pays socialistes dans le document CD/4, par les pays membres du Groupe des 21 dans le document CD/116, ainsi que des propositions présentées par d'autres délégations. D'autres idées peuvent et, nous en sommes convaincus, vont apparaître durant les négociations.

Tous ces arguments militent en faveur de la création, pendant cette session même du Comité, d'un groupe de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Le mandat de ce groupe pourrait couvrir la réalisation d'un large échange de vues et d'opinions sur les moyens de faire démarrer les négociations sur le désarmement nucléaire au Comité. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que, comme on l'a déjà vu, toute une série de délégations ont soulevé des questions dont, à leur avis, nous devrions nous occuper pour faciliter le commencement des négociations sur le thème nucléaire. Il est bien évident qu'un pareil dialogue ne saurait être réalisé exclusivement dans le cadre des séances plénières, où l'instrument unique de travail est la présentation de positions par des discours. Pour réaliser nos buts nous avons besoin d'un vrai dialogue, d'une activité persévérante et informelle, objectif pour la réalisation duquel les groupes de négociation ont été créés.

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner, pour la délégation roumaine la création d'un groupe de travail ne constitue pas une fin en soi. Nous regrettons que certaines délégations attachent une connotation spéciale à ce qui devrait être une simple décision d'organisation. La délégation roumaine, quant à elle, est d'avis que la demande de création d'un pareil groupe sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour ne saurait être refusée à aucune délégation. Nous appuyons fermement l'idée de constituer un groupe de travail sur l'arrêt des essais nucléaires. Sur ce thème, tout comme sur celui du désarmement nucléaire, nous ne pourrions accepter que le Comité ajourne cette année encore le commencement d'une activité structurée.

(M. Malita, Roumanie)

Il est de notre devoir d'aborder ces questions et d'essayer de pénétrer dans leur substance.

Compte tenu de tous ces arguments, la délégation roumaine fait sienne la proposition présentée par la délégation de l'Inde sur la tenue d'une séance spéciale consacrée à l'analyse des conclusions du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant une étude complète sur les armes nucléaires.

Nous proposons en même temps l'organisation, sous l'égide du Président du Comité, d'un certain nombre de réunions officielles avec participation d'experts, au cours desquelles chaque Etat membre du Comité aurait la possibilité de présenter ses points de vue sur les questions concrètes qu'engendre le démarrage, au sein du Comité, de négociations sur le désarmement nucléaire. Un dialogue constructif sur ce thème, animé par le désir sincère d'identifier les obstacles réels sur la voie de telles négociations, constituerait une contribution de choix de notre Comité au commencement du processus du désarmement nucléaire.

Point n'est besoin de souligner ici l'importance particulière qu'aurait, dans les conditions internationales actuelles, l'affirmation de la volonté politique de négocier des mesures de désarmement nucléaire. Ceci non seulement n'affecte nullement l'équilibre militaire, mais, tout au contraire, sera de nature à contribuer au renforcement de la confiance politique et militaire réciproque.

En ce qui la concerne, la délégation roumaine est prête à apporter sa contribution au démarrage de ce processus. Les idées qui ont fait l'objet de cette intervention ont un caractère liminaire. Nous sommes prêts à étudier toute autre possibilité de travail qui sera avancée en vue de mobiliser les efforts constructifs de tous les membres du Comité.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de la Roumanie de sa déclaration. Il est maintenant 12 h 55 et nous avons d'ailleurs une autre requête en vue d'une intervention en séance plénière et je souhaitais examiner avec vous, en réunion officielle, et très brièvement, trois points particuliers. Si vous le voulez bien, nous passerons donc maintenant en réunion officielle pour quelques minutes seulement. Je vous propose de reprendre ou d'ouvrir une séance plénière qui sera brève, à 3 heures et avec l'autorisation de notre distingué collègue du Mexique, cette séance serait immédiatement suivie, après une vingtaine de minutes, de la réunion du groupe de travail que l'Ambassadeur Garcia Robles préside.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Le Groupe de travail que j'ai l'honneur de présider a un calendrier très serré, puisqu'il doit achever ses travaux assez tôt pour que l'Assemblée générale puisse examiner le Programme global à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Or, les groupes ne tiennent qu'une séance par semaine. S'il faut prolonger cette séance ou tenir une séance additionnelle, je suggère donc de le faire demain matin. A mon avis, le Groupe des armes radiologiques, qui siége demain matin, est dans une situation beaucoup plus favorable que celui que j'ai l'honneur de présider.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Garcia Robles de sa déclaration. Mais nous aurions véritablement besoin, je crois, de régler tout de suite quelques points en réunion officielle. Ceci ne s'oppose pas, bien entendu - je suis entre les mains du Comité - à ce que nous tenions la brève séance plénière que je suggère demain matin si l'Ambassadeur Komives en est d'accord. Mais, il s'agirait en fait, pour cet après-midi, d'entendre deux interventions qui seront brèves et qui ne reculeraient certainement pas beaucoup les travaux du groupe que préside l'Ambassadeur Garcia Robles. Si le Comité en est d'accord, nous pouvons nous réunir en séance plénière pour une brève période demain à 10 h 30 ? Je voudrais seulement que nous ne passions pas plus de temps à discuter comment nous discuterons qu'à discuter ce que nous avons à discuter.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je propose de clore maintenant la séance officielle et de poursuivre en réunion officieuse pour examiner ces questions, et aussi régler la question de la prochaine séance plénière. Je me demande s'il est vraiment nécessaire de perturber les travaux du Groupe de travail sur le Programme global de désarmement ou du Groupe de travail sur les armes radiologiques; nous pourrions peut-être examiner cette question au cours de la réunion officieuse et demander à la seule délégation qui n'a pas eu le temps d'intervenir de reporter sa déclaration à mardi.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise le vendredi 27 février 1981, à 15 heures.

Le PRESIDENT (France) : Je déclare ouverte la 110ème séance plénière du Comité du désarmement. A notre réunion officieuse d'hier, le Comité s'est mis d'accord sur un projet de décision concernant la participation du représentant de la Norvège aux réunions du Groupe de travail sur les armes chimiques. Le secrétariat a fait circuler ce projet de décision contenu dans le document de travail No 34. S'il n'y a pas d'objection ni d'observation, la Présidence prendra note du consensus. Il n'y a pas d'observation. Le projet de décision est adopté.

Il en est ainsi décidé.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Au cours de ma déclaration initiale, j'avais indiqué que les organes constitutionnels égyptiens avaient décidé de ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je suis heureux à présent de pouvoir vous informer qu'hier, 26 février 1981, à Londres, les instruments de ratification ont été déposés auprès du Gouvernement du Royaume-Uni. A cette occasion, le Ministère des affaires étrangères égyptien a publié une déclaration officielle que je vous ai demandé, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer comme document officiel du Comité du désarmement. Je vous remercie d'avoir fait droit à cette requête.

L'Egypte, qui a été l'un des premiers Etats à demander la conclusion rapide de ce Traité, a joué un rôle constructif dans les négociations préparatoires au sein du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, ici à Genève. L'Egypte a également été l'un des premiers Etats à signer le Traité lorsqu'il a été ouvert à la signature, le 1er juillet 1968. Notre ratification de ce Traité est une affirmation de notre conviction, partagée par beaucoup d'autres Etats, qu'il est nécessaire de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, qui constituent une menace pour la sécurité de l'humanité.

En prenant cette mesure et en acceptant les obligations découlant de son adhésion au Traité, l'Egypte espère que les Etats dotés d'armes nucléaires feront, eux aussi, face à leurs obligations. A ce propos, je voudrais appeler votre attention sur la mention relative aux obligations des Etats dotés d'armes nucléaires en vertu de l'article IV du Traité qui figure dans la déclaration du Ministère des affaires étrangères égyptien. Je cite le passage pertinent :

"L'engagement pris par l'Egypte en vertu des dispositions du Traité sur la non-prolifération de ne pas fabriquer ou acquérir de quelque autre manière d'armes nucléaires, ne doit pas porter préjudice à son droit inaliénable de développer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions de l'article IV du Traité, qui affirme le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. En fait, l'énonciation de ce droit dans le Traité lui-même constitue une codification d'un droit fondamental de l'homme, qui ne souffre aucun renoncement ni aucune atteinte.

(M. El Reedy, Egypte)

Sur cette base, l'Egypte attache également une attention particulière aux dispositions de l'article IV du Traité qui, invitent les Parties au Traité qui sont en mesure de le faire à coopérer en contribuant au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement."

En ce qui concerne l'article V du Traité, il est noté dans la déclaration que :

"Dans le cadre des droits prévus dans le Traité pour toutes les Parties et s'agissant de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'Egypte tient à se référer aux dispositions de l'article V du Traité, selon lesquelles les avantages pouvant découler des applications pacifiques des explosions nucléaires seront rendus accessibles aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité."

S'agissant des obligations des Etats dotés d'armes nucléaires à propos de la cessation de la course aux armements nucléaires, du désarmement nucléaire et de l'instauration d'une interdiction complète des essais nucléaires, la déclaration poursuit en ces termes :

"L'Egypte tient à exprimer le vif mécontentement que lui cause la carence des Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier des deux superpuissances, pour ce qui est de l'adoption de mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Bien qu'elle accueille avec satisfaction les traités de limitation des armements stratégiques dits SALT I et SALT II, elle est forcée de reconnaître que ces traités se sont révélés insuffisants pour assurer la cessation effective de la course aux armements nucléaires, tant quantitativement que qualitativement, et ont même permis le développement d'une nouvelle génération d'armes de destruction massive.

En outre, bien que plus de 17 années se soient écoulées depuis la conclusion, en 1963, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace atmosphérique et sous l'eau, les Etats dotés d'armes nucléaires prétendent que diverses difficultés s'opposent encore à l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires, alors qu'en fait il ne manque que la volonté politique de réaliser cet objectif.

En conséquence, l'Egypte profite de cette occasion, à savoir le dépôt de ses instruments de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour demander instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité de remplir leur obligation, ce qui entraînerait la cessation de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire.

L'Egypte demande aussi à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne ménager aucun effort pour que l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires intervienne à une date rapprochée. Cette interdiction mettrait fin à la mise au point et à la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, de même que l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires freinerait l'accroissement quantitatif des armements nucléaires."

En plus de ce qui précède, il y a deux questions que je voudrais mentionner bien qu'elles ne fassent pas actuellement l'objet d'un examen de la part du Comité. Ces deux questions, à savoir celles des garanties internationales au profit des Etats

(M. El Reedy, Egypte)

non dotés d'armes nucléaires et de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, sont directement liées à la cessation de la course aux armements nucléaires et auraient des incidences positives pour celles-ci.

Je cite les alinéas pertinents de la déclaration :

"En ce qui concerne la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, l'Egypte estime que la résolution 255 adoptée par le Conseil de sécurité le 19 juin 1968 ne donne pas aux Etats non dotés d'armes nucléaires une véritable garantie contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires par des Etats dotés de ces armes. L'Egypte demande donc instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires de ne ménager aucun effort en vue de la conclusion d'un accord interdisant une fois pour toutes le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires contre un Etat quel qu'il soit. .

...

A cet égard, l'Egypte est extrêmement satisfaite de la résolution adoptée par consensus lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci invite les pays du Moyen-Orient, dans l'attente de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région, à proclamer solennellement leur appui à la réalisation de cet objectif et leur intention de s'abstenir, sur une base de réciprocité, de fabriquer, d'acquérir ou de posséder des armes nucléaires, et à déposer ces déclarations auprès du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies."

A notre avis, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient représenterait une contribution tangible à la réalisation de l'objectif global, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires. Cette mesure contribuerait également à l'instauration de la paix et de la prospérité pour les peuples de la région du Moyen-Orient. Nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi que tous les autres Etats intéressés, appuieront ces efforts.

Dans le même temps, nous estimons que la fourniture de garanties de sécurité efficaces encouragerait également d'autres Etats à adhérer au Traité sur la non-prolifération.

Pour conclure, je voudrais mentionner un point que nous considérons être essentiel, à savoir qu'ici au Comité, nous avons une responsabilité particulière en tant qu'organisme auquel l'Assemblée générale des Nations Unies a confié la tâche de mener les négociations nécessaires à propos de la cessation de la course aux armements et de la réalisation du désarmement. Etant donné que la communauté internationale attache une priorité élevée à ces deux questions appelées à être examinées au titre des points 1 et 2 de notre ordre du jour, nous avons une responsabilité supplémentaire de réaliser des progrès dans ces deux domaines.

Bien que les importantes négociations qui se déroulent entre les Etats dotés d'armes nucléaires soient indispensables pour réaliser de véritables progrès dans le domaine du désarmement, elles ne libèrent pas le Comité de la responsabilité qui est la sienne en vertu des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les négociations utiles menées dans le cadre des groupes de travail créés l'année dernière démontrent la valeur de l'argument selon lequel les groupes de travail constituent la méthode de négociation optimale pour les questions inscrites à notre

(M. El Reedy, Egypte)

ordre du jour. Nous pensons donc que la création de deux groupes de travail, l'un sur la cessation de la course aux armements nucléaires et l'autre sur l'interdiction des essais nucléaires, comme préconisé par le Groupe des 21, nous fournirait le mécanisme grâce auquel nous pourrions accomplir la tâche qui nous a été confiée par l'Assemblée générale. Par conséquent, je voudrais, une fois de plus, exprimer mon appui à mes collègues qui ont déjà demandé la création des deux groupes de travail susmentionnés. Dans l'intervalle, nous devrions consacrer plusieurs réunions officielles à l'examen de ces questions.

Ayant suivi les travaux du Comité au cours du mois de votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, avant que vous ne transmettiez vos fonctions à votre successeur, d'exprimer l'admiration et l'estime que mes collègues et moi-même personnellement éprouvons pour l'habileté exceptionnelle avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Comité et pour les remarquables qualités humanitaires qui complètent si heureusement vos compétences techniques et diplomatiques. Vous avez réussi à atteindre cette position élevée non seulement dans les annales de la Présidence du Comité, mais aussi dans le coeur de chacun de ses membres.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et je lui exprime toute ma gratitude pour les paroles si aimables et si amicales qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Le Comité du désarmement, au début de la présente session, a entrepris l'examen de deux questions, d'une part l'interdiction des essais d'armes nucléaires, d'autre part, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, qui sont certainement prioritaires tant dans les travaux du Comité que dans l'ensemble des problèmes que posent la limitation de la course aux armements et le désarmement. La solution la plus rapide possible de ces problèmes aurait une énorme importance pour le sort de l'humanité tout entière.

Nous éprouvons une satisfaction particulière en constatant que ces questions sont envisagées par de nombreux membres du Comité d'une manière très ferme et très décidée, parce qu'ils tiennent sincèrement à les voir résolues dans la pratique le plus tôt possible. L'union soviétique a toutes raisons de se considérer comme l'un des premiers pays à avoir posé sur le vaste plan international le problème du désarmement nucléaire dans ses différents éléments et dans son ensemble; elle est convaincue qu'il faut apporter une solution à ce problème global. Une lutte active et efficace pour le désarmement nucléaire est le principe constant de la politique de l'Union soviétique.

Dès 1946, l'Union soviétique a proposé la conclusion d'une convention internationale interdisant à tout jamais la fabrication et l'emploi des armes nucléaires, afin que les grandes découvertes scientifiques concernant la fission du noyau de l'atome soient utilisées exclusivement pour améliorer le bien-être et relever le niveau de vie des peuples du monde et pour développer la culture et la science au profit de l'humanité.

Mais en réponse à cette proposition, certaines puissances se sont tout simplement lancées dans une course accélérée aux armements nucléaires.

Et actuellement l'analyse de la situation dans le domaine du désarmement nucléaire montre très clairement qu'avec le temps qui passe, les occasions aujourd'hui perdues ne se retrouveront pas demain. Plus on tardera à entreprendre des négociations sur le désarmement nucléaire, plus il sera difficile de les mener.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous partageons entièrement l'avis de ceux qui s'inquiètent de la situation actuelle et qui cherchent les voies et moyens de parvenir à une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, de réaliser des progrès tangibles vers le désarmement nucléaire, de freiner la course aux armements stratégiques et autres, de renforcer la paix générale et la sécurité des Etats. Nous voudrions qu'il n'y ait aucune ambiguïté à ce sujet dans l'esprit des Etats membres du Comité.

Les débats du Comité du désarmement, lors de l'examen des problèmes liés à l'interdiction des essais d'armes nucléaires et au désarmement nucléaire, ont révélé l'existence d'une tendance regrettable : étant donné que la solution des problèmes susmentionnés avance lentement et que le rôle du Comité du désarmement dans ces domaines paraît difficile à définir, on a cherché à donner l'impression que certaines puissances auraient à ce sujet une sorte de responsabilité collective, à méconnaître, en négligeant les faits, les différences essentielles, et parfois les oppositions absolues, de leurs attitudes, en embrouillant ainsi la situation objective et en rendant les problèmes qui se posent plus difficiles à saisir correctement. Il en est ainsi pour l'interdiction des essais d'armes nucléaires comme pour le désarmement nucléaire.

Permettez-moi de m'expliquer sur la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Certains affirment, par exemple, que l'Union soviétique serait opposée à un examen approfondi de la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans le cadre de notre organisme multilatéral, et préférerait que cette question fasse l'objet de négociations trilatérales. Je rappellerai que, dès 1975, l'Union soviétique a proposé la création, dans le cadre de l'ONU, d'un comité spécial, auquel auraient participé les cinq puissances nucléaires et 25 à 30 Etats non dotés d'armes nucléaires, et qui aurait été chargé d'élaborer un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, dont un projet avait été présenté par l'Union soviétique. Les pays ci-après non dotés d'armes nucléaires avaient accepté de participer aux travaux de ce comité : Afghanistan, Bangladesh, Bolivie, Bulgarie, Chypre, Cuba, Egypte, Ethiopie, Finlande, Grenade, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Tchécoslovaquie et Zaïre. Parmi les Etats nucléaires, seule l'Union soviétique s'est déclarée prête à entreprendre dans le cadre du comité proposé des négociations sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Cependant, ces négociations multilatérales n'ont pas eu lieu en raison de la position prise par les autres Etats nucléaires et certains pays occidentaux, qui ont refusé de participer aux travaux du Comité. En 1977, l'Union soviétique, à laquelle se sont joints d'autres pays socialistes, a soumis à l'examen du Comité du désarmement un projet d'accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Je voudrais souligner que ce document se trouve toujours sur la table des négociations du Comité. Compte tenu de ces faits, comment peut-on affirmer que l'Union soviétique s'oppose à la participation active du Comité du désarmement aux négociations sur cette question?

Parfois, on entend aussi des affirmations contraires : l'Union soviétique, déçue par les négociations trilatérales voudrait actuellement s'en retirer. En conséquence, on nous lance des appels ainsi qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, pour que nous reprenions sans retard lesdites négociations; c'est ce qu'a fait par exemple le représentant du Canada, le 19 février 1981. Je le dis nettement : on se trompe d'adresse. Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle était prête à aborder la

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

phase suivante de ces négociations et elle y est toujours prête. Ce n'est pas nous qui sommes responsables de cette interruption des négociations trilatérales.

Certains ont exprimé la "crainte" que les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'aient réussi à "forcer la main" à l'Union soviétique pour qu'elle consente à ce que le rapport commun sur les négociations trilatérales présenté au Comité du désarmement souligne l'importance de ces négociations. Pour ma part, je ne peux qu'exprimer mes regrets à ceux qui ont exprimé ces craintes : ils connaissent fort mal l'Union soviétique et sa position. Chacun sait que les tentatives de "forcer la main" à l'URSS ou d'"exercer une pression" sur elle n'ont jamais réussi.

Certaines délégations, dont celle du Japon, nous ont demandé dans leurs interventions de préciser notre position. Nous le ferons volontiers encore une fois bien que je croie notre position bien connue de la majorité des membres du Comité.

Nous voudrions souligner de nouveau que l'Union soviétique accorde une importance exceptionnelle à la conclusion d'accords sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Cette approche, qui est la nôtre, est indiquée dans un nombre considérable de documents, y compris ceux que nous avons déposés à l'ONU et au Comité du désarmement. L'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, adoptée en 1963 avec la participation active directe de l'Union soviétique, est en vigueur depuis 18 ans. Des limites à la puissance des explosions nucléaires souterraines ont été définies sur la base d'un accord bilatéral entre l'URSS et les Etats-Unis; ce n'est encore qu'un accord de facto, mais ce n'est pas notre faute s'il n'a pas été ratifié jusqu'ici.

Nous avons attaché et continuons d'attacher une importance extrême aux négociations trilatérales entre le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union soviétique relatives à la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. Pourquoi? Parce que nous sommes convaincus que, dans les conditions actuelles, ce sont précisément ces négociations qui constituent le moyen le plus sûr de réaliser dans les meilleurs délais des progrès substantiels vers l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Au cours des négociations, l'Union soviétique a fait d'importantes concessions à ses partenaires. Elle a notamment donné son accord pour l'établissement d'un moratoire sur les explosions nucléaires pacifiques et accepté que le traité entre en vigueur même, dans le cas où, au début, y seraient parties, non les cinq puissances dotées d'armes nucléaires, mais seulement trois d'entre elles, l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Or, à la grande déception de la communauté internationale, les négociations trilatérales ont traîné en longueur sans que nous y fussions pour rien, comme je l'ai déjà dit. Nous soulignons que l'Union soviétique est prête à participer activement, comme précédemment, aux négociations trilatérales en vue de résoudre avec succès la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

D'autre part, nous pensons que, dans la réalisation d'un accord sur une interdiction vraiment universelle et à tout jamais des essais d'armes nucléaires, le Comité du désarmement pourrait aussi jouer un rôle actif et substantiel. Dans son intervention du 17 février, le représentant du Pakistan a envisagé comme résultat possible des négociations trilatérales une suspension "temporaire" des essais nucléaires qui serait décidée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS pour "démontrer leur attachement à l'objectif du désarmement nucléaire". Il a ajouté :

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

"D'autre part, le Comité du désarmement pourrait entreprendre des négociations sur un traité prévoyant une interdiction véritablement complète des essais nucléaires". Eh bien, l'accord peut se faire sur cette approche. Nous-mêmes, nous avons déjà maintes fois indiqué les aspects positifs que pourrait avoir l'examen par le Comité du problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, étant donné notamment que les cinq puissances dotées d'armes nucléaires y participeraient. Le Comité comprend les représentants de nombreux pays non nucléaires qui ont un intérêt vital à écarter la menace d'un cataclysme nucléaire et qui, par leurs avis et leur attitude, peuvent aider à trouver les solutions nécessaires.

Il est tout à fait évident qu'un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, qui prendrait la forme d'un traité international auquel seraient parties toutes les puissances nucléaires, jouerait un rôle important pour l'assainissement de l'environnement humain qui, malheureusement, n'a cessé jusqu'ici de subir les effets néfastes des explosions nucléaires, quand elles ont surtout lieu dans l'atmosphère. Mais il va sans dire que l'objectif principal d'une interdiction des essais d'armes nucléaires est de limiter et de réduire au minimum la possibilité de perfectionner les armes nucléaires et de créer des types nouveaux d'armes nucléaires encore plus létaux.

En résumé, l'Union soviétique est intervenue constamment pour que le Comité du désarmement joue un rôle actif dans la recherche d'une solution aux problèmes que pose l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Les pays neutres et non alignés ont proposé de créer, dans le cadre du Comité, un groupe de travail spécial sur cette question. La délégation soviétique appuie cette proposition, à condition que toutes les puissances nucléaires participent à ce groupe de travail spécial. On nous a demandé comment nous concevions le mandat d'un tel groupe de travail.

D'une manière générale, et sans préciser ce que pourraient être ses activités, nous estimons que ce groupe devrait avoir pour tâche d'examiner la question des essais nucléaires sous tous ses aspects en vue de la conclusion au plus tôt d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires auquel seraient parties toutes les puissances nucléaires.

Bien entendu, l'examen de ce problème par le Comité et son groupe de travail ne devrait pas compliquer le déroulement des négociations trilatérales sur cette question. Il est évident que si c'était le cas, la cause de l'interdiction très prochaine des essais d'armes nucléaires, loin d'être favorisée, se trouverait compromise, et peut-être irrémédiablement.

Certaines délégations nous semblent ne pas avoir bien compris la position de l'Union soviétique quant à l'expérimentation du réseau mondial de télécommunication destiné à détecter et à identifier les événements sismiques. On se demande parfois pourquoi l'Union soviétique préfère que ce réseau soit créé après la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et non maintenant? Parlons franchement : à quoi servira ce réseau? A vérifier le respect des dispositions du traité. Et s'il n'y a pas de traité? Supposons un instant que l'on ne parvienne pas à un accord au sujet de ce traité, à quoi bon créer un tel réseau, dépenser pour cela des sommes énormes et procéder en outre à des essais très coûteux à l'échelle mondiale? Est-ce que cela n'aura pas un effet sécurisant qui affaiblira les efforts des Etats tendant à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires?

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous avons parfois l'impression que certaines délégations, au lieu d'orienter leurs idées et leurs efforts vers la réalisation d'un accord auquel participeraient les cinq puissances nucléaires, se préoccupent de questions secondaires en surestimant l'importance des difficultés à surmonter pour assurer dans l'avenir le bon fonctionnement d'un réseau international mondial. Pour qu'il n'y ait aucun doute sur la position de l'URSS à ce sujet, nous voudrions qu'il soit clair pour tout le monde qu'à nos yeux l'utilité du réseau présuppose l'existence d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Mais nous soulignons que nous ne nous opposons pas à l'examen des mesures d'organisation et d'administration nécessaires à la création, à l'expérimentation et au fonctionnement d'un réseau mondial pour la détection des événements sismiques. Cette question pourrait aussi être examinée dans le cadre du groupe de travail proposé. Bien entendu, le réseau lui-même ne pourrait être créé qu'après la conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques observations que la délégation soviétique voulait formuler au sujet de l'examen, par le Comité du désarmement, de la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Nous nous réservons le droit d'en présenter d'autres, à l'une des prochaines séances, en ce qui concerne le rôle du Comité dans les négociations sur le désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de l'Union soviétique de sa déclaration et lui exprime aussi ma reconnaissance pour les paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

II. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, un pays aussi fermement partisan de la non-prolifération nucléaire que l'Australie et qui attache une telle importance au Traité sur la non-prolifération nucléaire ne saurait prendre la parole aujourd'hui sans saluer l'annonce de la ratification du Traité par l'Egypte faite aujourd'hui par l'Ambassadeur de ce pays, S.E. M. El Reedy. Je suis convaincu que mon gouvernement tiendra à marquer plus officiellement cet important événement. C'est là, de la part de l'Egypte, une décision courageuse et sage, qui contribuera encore à renforcer le Traité et à réaliser ses objectifs auxquels, j'ose le dire en dépit des divergences qui peuvent exister entre les délégations ici présentes, nous sommes tous également attachés. J'applaudis donc à cette décision et je remercie l'Ambassadeur de cette annonce.

On se souviendra qu'à notre première séance plénière, voici presque un mois, le représentant des Pays-Bas a formulé une suggestion à laquelle ma délégation a ensuite souscrit. Cette suggestion était que compte tenu de l'importance des résultats obtenus l'an dernier au cours des réunions officieuses du Comité avec la participation d'experts des armes chimiques, il serait peut-être utile de tenter de renouveler l'expérience cette année. La question a longuement été débattue il y a plus d'une semaine au Groupe de travail sur les armes chimiques, et lors de ce débat, plusieurs délégations ont formulé d'utiles suggestions sur le rôle qui incombe aux experts dans les travaux du Comité du désarmement et les conditions dans lesquelles ils devraient être associés aux activités du Groupe. On se souviendra à ce sujet des interventions des représentants de l'Egypte, de l'Inde, du Pakistan et de la Suède. A cette occasion, ma délégation a eu, avec ces représentants, de longues discussions qui nous ont permis de préparer le document de travail No 33, distribué hier pour examen à la présente séance. D'autre part, il y a une semaine, j'ai montré une première version de ce document à votre distingué successeur et j'ai obtenu son assentiment. Cependant, je n'ai pas alors discuté avec lui du choix des jours où il serait possible d'en débattre, ni des détails des arrangements possibles, car à mon avis c'est là une question sur laquelle il vaut mieux revenir lorsqu'il entrera en fonction et qui, toujours selon moi, mériterait d'être réexaminée avec d'autres personnes, parmi lesquelles naturellement le distingué Président du Groupe de travail.

(II. Walker, Australie)

L'un des ambassadeurs m'a fait part de certaines incertitudes quant au désir du Comité d'examiner cette question au stade actuel, mais comme nous l'avions précédemment expliqué au Comité, cette question présente une importance particulière pour les pays comme le mien, qui sont géographiquement très éloignés de Genève, et pour qui un préavis d'au moins un mois est nécessaire pour faire venir un expert. Pour cette raison, je demanderai à cet Ambassadeur, qui éprouvait quelques réticences à l'idée que le Comité examine la question et y mette un point final au stade actuel, de faire preuve d'indulgence à mon égard si j'exprime l'espoir que nous parvenions à une décision cet après-midi, c'est-à-dire, d'une part, avant que je ne quitte moi-même Genève pour quelque temps et, d'autre part, en temps voulu pour permettre à d'autres représentants de pays éloignés de faire rapport à leurs gouvernements et de se préparer en conséquence. Je voudrais donc vous demander, Monsieur le Président, si à votre avis la procédure la plus appropriée à cet effet serait de tenir une brève réunion officieuse au cours de laquelle nous pourrions discuter les questions pendantes qui nécessitent une mise au point en ce qui concerne cette proposition, ou si, selon vous, le Comité préfère que cela soit discuté en plénière. Je dois dire que ma délégation n'a pas d'idée vraiment arrêtée à ce sujet.

M. PFEIFFER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Ma délégation se réjouit de savoir que l'Egypte a ratifié le Traité sur la non-prolifération et, ce faisant, s'est jointe aux Etats signataires de cet important Traité. Nous voyons dans cette décision du Gouvernement égyptien une confirmation de l'importance fondamentale que, de l'avis de ma délégation, le Traité sur la non-prolifération en présente en tant qu'instrument de prévention de toute nouvelle dissémination des armes nucléaires.

II. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques brèves observations au sujet de trois questions.

Premièrement, je voudrais exprimer la satisfaction qu'inspire à ma délégation l'annonce faite par le distingué représentant de l'Egypte de la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par son pays.

Ma délégation applaudit sans même qu'il soit nécessaire de joindre le geste à la parole aux déclarations faites par l'Egypte au moment du dépôt de cet instrument de ratification, et en particulier aux suivantes :

"En outre, bien que plus de 17 années se soient écoulées depuis la conclusion, en 1963, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace atmosphérique et sous l'eau, les Etats dotés d'armes nucléaires prétendent que diverses difficultés s'opposent encore à l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires, alors qu'en fait il ne manque que la volonté politique de réaliser cet objectif.

En conséquence, l'Egypte profite de cette occasion, à savoir le dépôt de ses instruments de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour demander instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité de remplir leur obligation, ce qui entraînerait la cessation de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire.

L'Egypte demande aussi à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne ménager aucun effort pour que l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires intervienne à une date rapprochée..."

(II. Garcia Robles, (Mexique))

Si ma délégation applaudit à ces déclarations, c'est parce qu'elle a toujours considéré que le Traité sur la non-prolifération a été conclu en vue d'éviter non seulement la prolifération horizontale, mais également la prolifération verticale des armes nucléaires. C'est là le premier point dont je voulais parler.

Le second point, dont je parlerai beaucoup plus brièvement, se rapporte aux déclarations que nous avons entendues cet après-midi de la bouche du distingué représentant de l'Union soviétique. Ma délégation a apprécié à leur juste valeur les concessions faites au cours des négociations bilatérales par l'Union soviétique, auxquelles j'ai déjà eu l'occasion de me référer dans de précédentes interventions. A propos de l'une d'elles, que nous a rappelée aujourd'hui même M. l'Ambassadeur Issraelyan, je dirai que son importance ne saurait être surestimée si l'on se souvient de ce qu'était précédemment la position de l'URSS, laquelle aujourd'hui accepte qu'un traité d'interdiction des armes nucléaires puisse entrer en vigueur même si au début trois seulement des puissances dotées d'armes nucléaires y sont parties.

A ce propos, je voudrais formuler l'observation suivante : pour ma délégation - et ma délégation est l'un des membres du Groupe des 21, qui s'emploie sans relâche à obtenir l'établissement d'un groupe de travail spécial sur cette question - pour ma délégation, je le répète, la création d'un groupe de travail sur l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires ne viderait nullement de toute substance cette concession de l'Union soviétique. Puisque nous aussi, nous envisageons la possibilité qu'un groupe de travail du Comité du désarmement parvienne à la mise au point d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires qui, au début, s'il n'était pas possible d'obtenir la participation des cinq Etats dotés d'armes nucléaires, puisse entrer en vigueur, dans un premier temps, avec la participation de trois d'entre eux. S'il n'en était pas ainsi, ce serait un pas en arrière par rapport à la concession si importante faite par l'Union soviétique au cours des négociations trilatérales.

C'était là le deuxième point. La troisième partie de mon intervention, la plus agréable, consistera uniquement, Monsieur le Président, à réitérer les félicitations très sincères que je vous ai adressées lors de la première intervention que j'ai eu le plaisir de faire sous votre éminente présidence.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Mexique de son intervention et des paroles qu'il vient de prononcer à mon égard. Je lui en suis très reconnaissant.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je souhaiterais simplement évoquer la question du Traité sur la non-prolifération dont il a été question à la séance d'aujourd'hui. Bien entendu, le Gouvernement égyptien a pris la décision de signer et de ratifier ce traité dans l'exercice de sa souveraineté et il convient de reconnaître le caractère souverain de cette décision. Je voudrais évoquer certaines observations faites pour féliciter l'Egypte de sa décision et pour dire que celle-ci devrait constituer un exemple à suivre par d'autres pays. Je tiens à faire consigner que mon pays estime que le Traité sur la non-prolifération est un traité inégal, qui impose des obligations inégales aux Etats et ne vise que le problème de la prolifération horizontale des armes nucléaires et non celui de leur prolifération verticale, que nous considérons être tout aussi important, sinon davantage.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, si le représentant des Pays-Bas voulait saluer et féliciter la délégation égyptienne, je lui cèderais volontiers mon tour de parole, car cela, je l'ai déjà fait; mais ce que je voudrais faire, c'est répondre à l'Ambassadeur d'Australie. Un malentendu s'est apparemment produit en l'occurrence. M'entretenant avec l'Ambassadeur d'Australie, je lui ai demandé en parlant au nom d'un groupe - et je souligne que ce n'était pas au nom d'un seul pays comme il a voulu en donner l'impression, mais au nom d'un groupe de délégations - de ne pas insister pour que l'on prenne une décision sur la question de l'invitation d'experts ni même qu'on examine cette question aujourd'hui, en réunion officieuse. Le groupe de délégations que j'ai l'honneur de représenter le demande encore une fois : nous ne sommes pas prêts à prendre une décision à propos de cette question évoquée dans le document daté du 24 février et qui, comme l'a fort justement fait observer l'Ambassadeur d'Australie, a été distribué hier. Nous voudrions examiner cette demande, cette proposition de l'Australie et des Pays-Bas, lorsque le Groupe tiendra sa réunion habituelle du mercredi, et y répondre à ce moment-là. Pour conclure, nous prenons note de la déclaration de l'Ambassadeur d'Australie au sujet de son proche départ et là, parlant effectivement au nom de la seule délégation soviétique, je lui souhaite un bon voyage et un prompt retour. Nous serons heureux de le revoir et, à ce moment-là, nous donnerons très probablement une réponse.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le distingué représentant de l'Egypte de l'importante déclaration qu'il a faite cet après-midi. Nous sommes très heureux de cette importante décision du Gouvernement égyptien et espérons que cet exemple incitera de nouveaux Etats à devenir parties au Traité sur la non-prolifération.

En second lieu, je tiens à associer ma délégation à la déclaration faite par le distingué représentant de l'Australie à la suite d'une proposition officieuse de notre délégation. Je voudrais dire que pour notre part, nous et notre expert M. Ooms, nous avons constaté que les discussions officieuses que le Comité a eues en 1980 au sujet des armes chimiques ont été très utiles et qu'elles ont contribué à accélérer les délibérations du groupe de travail; aussi aimerions-nous demander au représentant de l'Union soviétique, et au groupe qu'il représente de bien vouloir prendre en considération l'intérêt que nous portons à leurs délibérations qui, si j'ai bien compris, devraient avoir lieu mercredi prochain. Ma délégation aurait sans doute préféré entamer dès cet après-midi un échange de vues officieux sur cette question. Nous pensons que le Président du Groupe de travail sur les armes chimiques nous a déjà fourni un instrument utile pour orienter nos débats officieux, sous la forme d'un document très informel distribué au Groupe de travail, qui énumère cinq ou six questions sur lesquelles nous pourrions concentrer notre attention lors de nos futures réunions officieuses consacrées aux armes chimiques. Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de dire que ma délégation souhaite vivement que le Comité décide d'organiser à nouveau des réunions officieuses de cette nature, dans l'espoir qu'elles auront, comme en 1980, des répercussions positives pour les travaux du Groupe sur les armes chimiques.

M. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, en premier lieu ma délégation se félicite vivement de la déclaration par laquelle le distingué représentant de l'Egypte nous a informés du dépôt, pour son pays, de l'instrument de ratification du Traité sur la non-prolifération. En second lieu, elle approuve pleinement la déclaration faite au nom du groupe des pays socialistes par l'Ambassadeur Issraelyan, car elle estime, elle aussi, que la proposition contenue dans le document de travail No 33 requiert une étude plus détaillée et plus approfondie.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques brèves observations au sujet du document de travail No 33 qui a été présenté par les délégations de l'Australie et des Pays-Bas. Comme nous l'avons déjà dit lors des débats sur cette question, nous ne voulons pas donner l'impression que le Comité lui-même devrait tenir, à la façon d'un groupe d'étude, des séances avec la participation d'experts en armes chimiques pour examiner seulement telles ou telles questions particulières. Nous avons dit que les experts qui viendraient à Genève, peut-être pour assister à la Conférence Pugwash, pourraient faire des exposés en tant que membres des diverses délégations. De cette manière, la décision serait peut-être formulée de façon plus correcte. Le point dont nous devons décider est en fait celui de savoir s'il convient d'organiser une série de réunions officielles où des experts en armes chimiques attachés aux diverses délégations pourraient présenter des exposés sur diverses questions concrètes. A notre avis, il serait possible de modifier le libellé de cette décision de façon à ce qu'il reflète ce point de vue car, comme je l'ai déjà dit, il s'agit pour ma délégation d'une question de principe.

M. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de remercier par votre intermédiaire le distingué représentant de l'Inde pour ses observations constructives. Je suis certain qu'il serait assez facile - du moins en ce qui concerne ma délégation - de tenir compte des préoccupations qu'il a manifestées.

Quant à l'autre point soulevé par le distingué représentant de l'Union soviétique, avec l'appui du distingué Ambassadeur de Hongrie, il est évident que s'il existe des groupes de pays qui ne sont pas encore prêts à examiner cette question et souhaitent en discuter dans le cadre de leur groupe, j'aurais tort d'y faire obstacle. Je regrette d'avoir mal interprété l'entretien officiel que j'ai eu avec l'Ambassadeur Israëlyan avant la séance; j'avais eu l'impression qu'il parlait à titre individuel et non pas au nom d'un groupe de pays. Tenant compte du fait que tous les membres de son groupe avaient été représentés lors des débats antérieurs du Groupe de travail alors que lui-même venait d'arriver à Genève, j'avais compris ses paroles comme exprimant le point de vue personnel de quelqu'un qui n'avait pas assisté en personne aux discussions. J'aimerais répéter que ma délégation et plusieurs autres s'intéressent d'une manière urgente et pratique à cette question et, pensant à celles qui souhaitent encore y réfléchir, nous leur serions reconnaissants de bien vouloir se rappeler que certains d'entre nous doivent tenir compte sur le plan pratique du caractère urgent de cette question.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, étant donné que vous avez toujours été généreux à mon égard, je fais appel à votre générosité pour me permettre de prendre encore une fois brièvement la parole, juste pour dire, au nom de la délégation de mon pays, ma profonde gratitude pour les sentiments d'estime exprimés par tous mes collègues. Je pense tout particulièrement à leurs chaleureuses félicitations à l'occasion de la ratification du Traité sur la non-prolifération par l'Egypte; je voudrais en particulier remercier Mme Thorsson, qui a été la première à féliciter l'Egypte en l'occurrence; M. l'Ambassadeur Okawa, du Japon; M. l'Ambassadeur Summerhayes, représentant du Royaume-Uni; M. l'Ambassadeur Israëlyan, représentant de l'Union soviétique; M. l'Ambassadeur Walker, représentant de l'Australie; M. l'Ambassadeur Pfeiffer, représentant de la République fédérale d'Allemagne; M. l'Ambassadeur García Robles, représentant du Mexique, ainsi que M. Wagenmakers, représentant des Pays-Bas, et M. l'Ambassadeur Komives, représentant de la Hongrie. Je les remercie tous de leurs très aimables félicitations et de l'estime qu'ils ont exprimée à l'adresse de mon pays et de ma délégation. Je leur adresse à tous, ainsi qu'à vous-même, Monsieur le Président, mes très sincères remerciements.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur d'Egypte de sa déclaration. Le Comité se souviendra que nous avons convenu, à notre réunion officieuse d'hier, d'inviter le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à faire une courte déclaration en séance plénière. Je souhaite donc la bienvenue à M. Liviu Bota, Directeur de l'Institut, et je lui donne la parole.

M. BOTA (Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) : L'Assemblée générale a reconnu que les négociations sur le désarmement et la recherche progressive d'une plus grande sécurité devaient s'appuyer sur des études techniques approfondies et objectives. L'Assemblée a exprimé l'opinion qu'une activité soutenue de recherche et d'étude de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement favoriserait une participation avisée de tous les Etats aux efforts dans le domaine du désarmement; elle a considéré également qu'il était souhaitable d'entreprendre, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des recherches de caractère plus prospectif. L'Assemblée générale a affirmé à plusieurs reprises que la communauté internationale avait besoin de disposer d'informations plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes liés au désarmement et qu'il était important de veiller à ce que des études soient menées selon des critères d'indépendance scientifique. La recherche sur le désarmement est en effet partie intégrante des efforts de désarmement.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale a décidé de créer l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, l'UNIDIR. L'Institut a été établi au 1er octobre 1980 à Genève dans le cadre de l'UNITAR sur la base d'un arrangement intérimaire valable jusqu'à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement au cours de laquelle il fera l'objet d'un réexamen.

L'Institut a un mandat simple et pragmatique. Il est chargé de procéder à des recherches en vue de faire progresser les négociations en cours dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, d'encourager les initiatives pour de nouvelles négociations et de fournir des aperçus généraux sur les problèmes en jeu. L'Institut exécutera son mandat en se fondant sur les dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement. En bref, le rôle fondamental de l'Institut est de conduire des recherches objectives et scientifiques visant à encourager les progrès dans la voie du désarmement et de faciliter à un plus grand nombre d'Etats, en particulier aux pays en développement, l'accès aux informations aux études et aux recherches sur le désarmement.

L'UNIDIR a un Conseil consultatif. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale A/35/574, le Président du Comité du désarmement est membre de droit du Conseil consultatif de l'Institut, lequel comprend également d'autres éminentes personnalités. Le Conseil consultatif se réunira à New York au commencement du mois de mai 1981.

L'Institut a déjà commencé le travail sur quelques projets et je voudrais les résumer devant vous :

- a) "Désarmement". Il s'agira d'une analyse d'ensemble du désarmement considéré dans le contexte général des relations internationales contemporaines, exposant ses buts, ses principes et ses institutions ainsi que l'action menée pour atteindre

(M. Bota)

les objectifs visés, y compris les mécanismes nationaux et internationaux pour le désarmement, les procédures, etc. Ce projet pourrait être achevé d'ici l'automne prochain.

b) "Répertoire des recherches sur le désarmement". Il devrait être terminé d'ici juin prochain. Ce répertoire énumérera sous des rubriques distinctes les principaux travaux de recherche sur le désarmement achevés ou en cours dans le monde entier au cours des dix dernières années, les bibliographies spécialisées concernant la question, et les documents de base des Nations Unies contenant des travaux de recherche établis par l'ONU ou présentés par des Etats Membres. Il donnera aussi la liste des principaux centres de recherche sur le désarmement ainsi que des périodiques spécialisés dans ce domaine. On y trouvera en outre une brève analyse des éléments d'information répertoriés.

c) "Sécurité et désarmement : Sécurité des Etats et réduction des niveaux d'armements". Il s'agira d'analyser les doctrines et concepts actuels en matière de sécurité, la mesure dans laquelle ils orientent la politique étrangère des Etats et leur rôle dans les efforts de désarmement, le but étant de rechercher de nouveaux moyens de renforcer la sécurité des Etats grâce au désarmement. Ce projet, dont le titre est provisoire, pourrait être achevé d'ici la fin de l'année ou le début de 1982.

d) "Prévention des risques de guerre par accident". Nous partons du principe que l'éventualité d'une guerre nucléaire intentionnelle n'est guère probable. Toutefois, un conflit nucléaire pourrait être déclenché par un accident, une erreur de calcul ou une fausse interprétation (technique ou politique). Il s'agit d'un problème d'actualité qui s'inscrit dans le cadre des préoccupations plus générales touchant la gestion des crises et la prévention d'une guerre nucléaire. Aucune date n'a été fixée pour l'achèvement de ce projet.

e) "La science et la technologie au service du désarmement". Le processus du désarmement nécessite des techniques appropriées. La conclusion d'un accord peut dans certains cas être subordonnée à l'existence de techniques permettant d'en vérifier l'application. Les techniques de vérification utilisées jusqu'ici sont celles qui, à l'origine, ont été mises au point dans d'autres domaines, militaires notamment. Nous estimons qu'une étude examinant les techniques disponibles et identifiant les besoins dans les secteurs qui font déjà ou sont susceptibles de faire l'objet de négociations, pourraient avoir un effet positif sur les progrès du désarmement. La communauté du désarmement devrait être en mesure, le cas échéant, de faire appel à des chercheurs et à l'industrie pour la conception et la production de ces techniques. Ce projet, qui démarrera cette année, devrait être achevé en 1982.

Outre les projets susmentionnés sur lesquels nous avons déjà commencé le travail, nous avons préparé une liste de quelque dix-sept sujets qui sera soumise au Conseil consultatif de l'Institut lors de sa séance du mois de mai prochain.

Dans le monde tout entier, il y a d'autres instituts, centres et universités engagés dans des recherches sur le désarmement. Nous proposons de coopérer avec eux à nos avantages réciproques. C'est pourquoi l'UNIDIR se propose de convoquer,

(M. Bota)

l'automne prochain, une conférence des directeurs d'instituts de recherche sur le désarmement pour leur permettre d'échanger des vues et des informations. Il faut espérer qu'après cette première réunion, ces rencontres deviendront pratique courante, ce qui devrait permettre de mieux tirer parti des ressources matérielles et intellectuelles disponibles et de renforcer l'efficacité de la recherche dans les politiques et les négociations.

Je voudrais aussi mentionner l'aspect financier de l'Institut. L'UNIDIR est un organe des Nations Unies qui est partie intégrante de la rénovation des structures du désarmement entreprise par la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il est néanmoins doté d'un budget alimenté par des contributions volontaires. J'espère que les Etats Membres vont encourager les activités de l'Institut en versant des contributions volontaires.

Dans les conditions internationales actuelles, alors que la majorité des délibérations et des négociations sur le désarmement se trouvent dans une impasse; il est particulièrement important d'encourager la réflexion et d'explorer toutes les possibilités pour relancer les dialogues bi et multilatéraux. Notre Institut offre un cadre pour ce type d'activités et j'espère qu'il sera utilisé en conséquence.

En concluant, je voudrais remercier les membres du Comité pour l'invitation qu'ils m'ont adressée et l'occasion offerte de présenter brièvement l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Je suis également reconnaissant à M. Jaipal, le Représentant personnel du Secrétaire général, pour l'appui fourni si généreusement à l'UNIDIR. C'était en particulier un plaisir de faire cette présentation sous votre présidence, la présidence de la France, le pays qui a créé l'UNIDIR et sur l'appui duquel nous comptons beaucoup.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole à moins que vous n'en ayez fini avec toutes les autres questions, car je voulais simplement dire quelques mots pour être sûr que l'annonce que j'ai faite précédemment soit entendue par toutes les délégations. En ma qualité de Président du Groupe de travail sur les armes chimiques, je me propose de tenir le lundi 2 mars, à 11 heures, dans la Salle des Conseils, une consultation informelle à laquelle nous pourrions participer, afin de présenter le document de travail CD/CW/WP.8, qui a déjà été distribué et qui contient la Partie 2 du schéma suggéré pour les travaux du Groupe de travail.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à m'associer aux félicitations qui ont déjà été adressées à la délégation égyptienne. Si je suis demeuré silencieux, c'est uniquement parce que je pensais avoir encore l'occasion de prendre la parole, mais je crois comprendre que le distingué représentant de l'Egypte doit nous quitter et je ne veux surtout pas qu'il s'en aille sans avoir reçu les félicitations des Etats-Unis. Je tiens par ailleurs à l'assurer que j'ai écouté avec beaucoup d'attention et bien retenu les déclarations faites au moment du dépôt de l'instrument de notification par son gouvernement, avant même qu'il nous en ait été donné relecture par le distingué représentant du Mexique. J'ai beaucoup de respect pour ces déclarations d'opinion d'Etatssouverains, et je les reçois dans l'esprit que nous manifestons tous les uns à l'égard des autres au Comité. Je tiens aussi à féliciter son gouvernement d'avoir accompli ce que nous considérons comme une mesure courageuse et hautement inspirée en ratifiant le Traité sur la non-prolifération.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques brèves observations concernant le texte que vient de lire le distingué représentant de l'Institut de recherche sur le désarmement.

Nous attachons une grande importance à cette question, et c'est pourquoi je voudrais en dire quelques mots. Le nouvel Institut court trois risques bien distincts : le premier est celui de faire un travail répétitif ou redondant. À la lecture de la bibliographie sur les questions de désarmement et les autres questions connexes, on constate que des centaines d'ouvrages ont été publiés à ce sujet par d'autres instituts, des organisations et des universités. Cela signifie qu'il devra trouver une voie qui lui soit propre, afin d'éviter le risque de renouveler ce qui a déjà été fait par d'autres institutions plus anciennes, plus riches et plus expérimentées.

Le deuxième risque, que j'appellerai celui du scolasticisme ou de l'académisme, est celui d'aboutir à des rapports intérimaires bien peaufinés, mais peut-être sans grands rapports avec nos réalités quotidiennes. Dans ce domaine du désarmement, on sait que l'on peut aller de la science-fiction à la métaphysique, mais il doit toujours être entendu qu'il existe une voie moyenne qui doit déboucher sur une activité bien conçue.

Le troisième risque est celui de la prolifération des objectifs, tant au sens horizontal qu'au sens vertical du terme. À mon avis, ce dont nous avons besoin, c'est d'objectifs concrets, matérialisés par des documents susceptibles de nous aider dans nos travaux actuels aussi bien qu'à long terme.

Monsieur le Président, je ne suis pas venu ici pour enterrer l'Institut, mais pour faire son éloge. J'ai eu l'occasion d'avoir une longue conversation avec M. Bota et j'ai été favorablement impressionné par l'orientation objective, concrète et rationnelle qu'il désire donner aux travaux de l'Institut ainsi que par les services éminents que nous pouvons en attendre. Enfin, je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation pour l'initiative prise par le Gouvernement français à cet égard.

Le PRESIDENT (France) : S'il n'y a pas d'autre délégation qui demande la parole, je compte lever cette séance et cependant, avant de conclure, je voudrais bien sûr, en cette dernière occasion qui m'est donnée de présider le Comité du désarmement, exprimer à tous mes collègues ma sincère gratitude pour l'esprit de coopération qu'ils ont montré, pour l'appui si efficace qu'ils ont bien voulu apporter à la présidence et aussi pour les témoignages d'amitié qu'ils ont multipliés à mon égard. Grâce au concours de tous, et à la volonté d'entente qui s'est manifestée, le Comité a pu, dans des délais très brefs, organiser sa troisième session annuelle et reprendre, sans tarder, ses travaux sur des questions de fond. Je tiens à exprimer également ma vive reconnaissance à l'Ambassadeur Jaipal, dont les conseils et l'assistance m'ont été des plus précieux, et bien sûr, je les exprime aussi à M. Berasategui, dont j'ai particulièrement apprécié le concours. J'exprime également cette reconnaissance à tout le personnel du secrétariat, aux interprètes, aux traducteurs. Je présente, bien entendu, maintenant à mon successeur, l'Ambassadeur Herder de la République démocratique allemande, mes vœux très amicaux de succès dans l'exercice de son mandat. Je suis convaincu que sous sa présidence et sous celle des autres collègues qui assumeront après lui la même charge durant cette session, le Comité progressera dans sa tâche et répondra mieux cette année à l'attente de la communauté internationale.

La séance est levée à 17 heures.